

ENJEUX DE L'AGRICULTURE EN GIRONDE

**Pourquoi et comment
passer d'un cercle vicieux à un cercle vertueux
pour sécuriser notre approvisionnement alimentaire**



I. DES AGRICULTEURS DE MOINS EN MOINS NOMBREUX ET DE PLUS EN PLUS EN DIFFICULTÉ

Dans un contexte de démographie agricole en chute libre et de dérèglement climatique mettant en péril les exploitations agricoles en place, que faire pour sécuriser notre approvisionnement alimentaire ?

Du papyboom à la disparition des agriculteurs

On assiste à une rupture démographique liée au papyboom, qui accentue une érosion démographique entamée depuis la révolution industrielle.

	En Nouvelle-Aquitaine	En Gironde
Exploitations à transmettre* dans les cinq ans (2017-2022) <i>* Exploitations dont le dirigeant ou le plus jeune des co-exploitants a plus de 57 ans en 2017; hors cotisants solidaires</i>	26 % soit plus de 13 000 (dirigées par près de 14 000 exploitants)	32 % soit 2650
Nombre de nouveaux agriculteurs* pour la seule année 2017 <i>*hors transferts entre époux</i>	1783	169 (190 selon le CFE)

Source : rapport Agreste-février 2020 - «Le renouvellement générationnel : un enjeu fort pour l'agriculture»

La vocation agricole de notre territoire et avec elle notre capacité à nous nourrir est gravement menacée par un «taux de remplacement» extraordinairement bas : le nombre de personnes devenant agriculteurs est trop faible comparé au nombre d'agriculteurs partant à la retraite.

Les agriculteurs face au chaos climatique ...

Le dérèglement climatique à l'oeuvre depuis déjà des années

Hiver 2019 - 2020 :

L'hiver le plus chaud depuis le début du XXe siècle. Novembre et décembre 2019 agités : perturbations, tempêtes et coups de vent (suite des événements remarquables en Gironde (cf Annexe 1, Bilan Météo de novembre 2019 à mai 2020))

2019 :

Au 3e rang des années les plus chaudes en France depuis le début du XXe siècle. Deux canicules exceptionnelles en juin et juillet; Sécheresse des sols exceptionnelle et persistante jusqu'en septembre.

2018 :

Année la plus chaude depuis le début du XXe siècle. Inondations et crues remarquables en janvier; Cinq tempêtes en janvier; Canicule du 24 juillet au 8 août.

2017 :

Une grande douceur et très peu de précipitations. Tempête Zeus les 6 et 7 mars; Plusieurs épisodes de fortes chaleurs durant l'été. Très forte et très tardive gelée de printemps

2016 :

Encore une année chaude. Plusieurs épisodes tempétueux en début d'année; une vague de chaleur particulièrement tardive du 23 au 27 août Chaleur record durant la première quinzaine de septembre; Record de faible pluviométrie sur les 3 mois de : juillet et septembre.

Le dérèglement climatique est déjà à l'œuvre et frappe de plein fouet toutes les cultures. Depuis le mois d'octobre 2019, les paysannes et paysans de Gironde subissent de **multiples et incessants assauts climatiques**. Sans répit, quasiment sans discontinuer, la pluie, le vent, la grêle, les chocs thermiques viennent détruire cultures et outil de production. Du 9 au 11 mai, c'est une véritable pluie de mousson qui s'abat sur nos cultures. Et c'est le 2ème mois de mai le plus chaud depuis 1900. (cf Annexe 1)

Face à cette situation, une paysanne se questionne et résume ce que tous pensent : « Quand est ce que ça va s'arrêter? Vais-je avoir les ressources physiques, psychologiques et économiques suffisantes pour encaisser encore. Travail maximum mais chiffre nul, aide nulle et aucuns résultats. Nous ne récoltons plus les fruits de notre travail". (cf Annexe 2 : Recensement des dégâts et témoignages de paysannes et paysans girondins face aux intempéries hiver 2019-printemps 2020).

A l'heure actuelle, les paysans sont seuls à assumer ces dégâts répétés, ce qui menace directement la vocation agricole de notre territoire.

NOS PROPOSITIONS

- Impliquer la société dans le prise en charge des risques climatiques qui pèsent sur ces exploitations.

L'indemnisation des dégâts est devenue de plus en plus essentielle pour la survie des fermes, mais ne doit pas systématiquement entraîner le recours à l'assurance privée, dont le coût devient de plus en plus prohibitif et laisse de côté nombre d'agricultrices et d'agriculteurs.

La Confédération paysanne souhaite au contraire la mise en place d'un fonds mutuel et solidaire : le taux d'indemnisation pourrait grimper jusqu'à 50 % des pertes, un bon compromis entre une indemnisation au plus près des pertes et une incitation à l'adoption de modèles résilients. Un plafond d'indemnisation (ou une dégressivité du taux d'indemnisation) serait mis en place, à partir d'un certain seuil en nombre d'hectares, à définir selon le type de production et la potentialité des sols.

... et soumis aux turbulences mondiales

Notre agriculture est devenue très dépendante des marchés mondiaux, aussi bien pour ses approvisionnements que pour ses débouchés. Parallèlement notre approvisionnement alimentaire est devenu de plus en plus dépendant des importations. Le tout est très dépendant de ressources de plus en plus rares, notamment le pétrole. Tout ceci est en équilibre précaire et une crise sanitaire arrivée en quelques mois à vite fait de tout faire vaciller. Notre fragilité est grande.

Plusieurs rapports publiés ces dernières années estiment à 1 journée (sur l'année!!) l'autonomie alimentaire de la Métropole bordelaise. Ce qui signifie qu'en cas de crise grave, au delà de 24H les bordelaises et bordelais ne trouverons plus de quoi se nourrir dans les terres alentours. (cf Annexe 3 : Synthèse du rapport Quevremont année 2010 et Dossier Rue89 mars 2017)

La conséquence de cette dépendance aux marchés mondiaux est aussi l'exposition à la compétition et à la spéculation. Total prix et revenus dégringolent, les crises s'enchaînent, le nombre de paysans est en chute libre et le métier est dévalorisé.

Alors comment rendre nos fermes plus stables et résilientes économiquement ? L'une des réponses est de relocaliser sur notre territoire notre capacité à produire, à transformer et à commercialiser. Des équipements collectifs pourraient fixer la valeur ajoutée sur notre territoire et permettre aux paysans de mieux vivre de leur travail. Des collectivités girondines (Bordeaux Métropole, le Conseil départemental) ont répondu à l'appel du Pacte de Milan en 2015, s'engageant à agir au niveau local pour des systèmes alimentaires plus durables. Elles sont des acteurs essentiels pour la construction, entre autre, de ces équipements collectifs.

NOS PROPOSITIONS

- Axer sur les équipements collectifs plutôt que des investissements individuels : laboratoires de transformation collectifs, légumeries pour restauration scolaire, centres d'emballage d'œufs, abattoirs mobiles, marchés donnant la priorité aux producteurs...

ZOOM SUR L'ABATTAGE MOBILE :

En Gironde, il reste seulement 2 abattoirs : Bazas (Bovins - Caprins/Ovins – Porcins) et Bègles (Bovin – ovins).

La réappropriation des abattoirs par les paysans leur permet d'accompagner leurs animaux, de leur éviter un transport long et stressant et de garantir qu'ils soient traités dignement. De plus, elle assure une réelle traçabilité et rétablit un lien de confiance avec les consommateurs.

En 2018, la Confédération paysanne a obtenu via la loi EGAlim (cf Annexe 4 : article 73) la possibilité d'expérimenter les abattoirs mobiles, qui bien que n'étant pas interdits dans la loi française recevaient quasiment systématiquement un accueil très défavorable de la part des DDPP.

En Gironde une 1ère réunion rassemblant des éleveurs de la Confédération Paysanne a été organisée en décembre 2019, avec Stéphane Dinard, éleveur de Dordogne et fondateur de l'association « Quand l'abattoir vient à la ferme ». Une prochaine réunion aura lieu d'ici la fin de l'année 2020 avec des éleveurs du Médoc et le Parc Naturel Régional du Médoc, très intéressé par le maintien de l'élevage dans son secteur.

II. DE PLUS EN PLUS DE CANDIDATS AU METIER D'AGRICULTEUR NON-ISSUS DU MILIEU AGRICOLE ET NECESSITANT UN ACCOMPAGNEMENT PARTICULIER

Être paysan est un choix de vie. C'est la décision prise de travailler avec la nature, les saisons, les animaux, de participer à la vie d'un territoire, d'être fier de ce qu'on produit et de ce qu'on fournit à ses concitoyens pour les nourrir.

Parmi les porteurs de projets agricoles (ou candidats à l'installation agricole), un nombre toujours croissant est **Non-Issu du Milieu Agricole (NIMA)**. Qui sont-ils ? **Ils illustrent les envies que la société civile projette sur l'agriculture.** Leurs profils, leur situation, leurs motivations sont variables, mais tous souhaitent retrouver un «lien avec la nature», envisagent des fermes «à taille humaine», plus autonomes, une activité basée sur la diversification et une forte valeur ajoutée. Leurs projets ont un très fort aspect écologique (beaucoup ne l'envisagent qu'avec la certification Agriculture Biologique) et ils veulent nouer un lien avec les consommateurs via la vente directe, affirmant une vision de leur métier engagée envers la société.

Ils sont généralement en reconversion professionnelle et sont, plus que d'autres, prêts à intégrer la perspective d'évolutions fortes de leurs méthodes de production compte tenu du fait que l'adaptation au changement climatique ne fait que commencer. Leurs projets et aspirations renouvellent en profondeur la vision du métier, ce qui crispe une partie de la profession, qui prend une attitude protectionniste voire hostile.

Présentant des profils très différents des fils et filles d'agriculteurs, ils vont rencontrer des obstacles propres à leur situation : ils vont en effet porter des projets de création plutôt que de reprise de ferme, expérimenter la difficulté d'accès à du foncier agricole, devoir trouver une formation adaptée à leur projet, apprendre à produire, commercialiser et gérer une entreprise agricole, devoir intégrer un univers culturel qui comporte ses propres codes.

Chiffres de l'installation agricole en Gironde et constats

En Gironde, en moyenne sur les 3 dernières années, **420 porteurs de projet** prennent chaque année rendez-vous au Point Accueil Installation Transmission (PAIT) de la Chambre d'Agriculture et **un peu plus d'une centaine** sollicitent les services et conseils de l'AGAP.

Le parcours dit « aidé » (sous entendu financièrement) proposé par les Chambres d'Agriculture pour l'accompagnement à l'installation

Il inclut 3 étapes :

- La première est le passage au **Point Accueil Installation Transmission (PAIT)** : lors d'une réunion collective ou individuelle un aperçu des étapes du parcours à l'installation est brossé, les principaux acteurs intervenant dans l'installation (SAFER, banques, MSA) sont présentés et les points de vigilance de la conception d'un projet (choix des statuts etc.) sont listés. Ce RDV s'adresse à tous les porteurs de projet, peut importe qu'ils soient en mesure de bénéficier ou pas d'une aide financière.

- La deuxième étape est un RDV pour l'élaboration du **Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP)**, d'une durée d'une heure trente avec deux conseillers (à la demande des porteurs de projet un conseiller AGAP ou un conseiller de la formation agricole peut être en binôme avec le conseiller Chambre d'Agriculture). Lors de ce RDV, le porteur de projet présente son parcours, ses compétences et son projet. Lui seront alors

prescrites des formations pratiques et/ou théoriques afin qu'il soit prêt à concrétiser son projet et à s'installer. Cette prescriptions ouvre à des financements de formations par le biais de VIVEA, le fond de financement de formation auxquels cotisent les agriculteurs. Tous les porteurs de projet ont accès à ces financements de formation. En parallèle de la réalisation de ces formations, le candidat peut se faire accompagner pour mûrir son projet et réaliser son étude économique.

- A la suite de quoi, **si il a moins de 40 ans et possède un diplôme de niveau 4, il pourra demander la Dotation Jeune Agriculteur (DJA)**, une aide avec une partie fixe et des modulations en fonction des intérêts de son projet (certification environnementale, vente en circuits-courts, modernisation...)

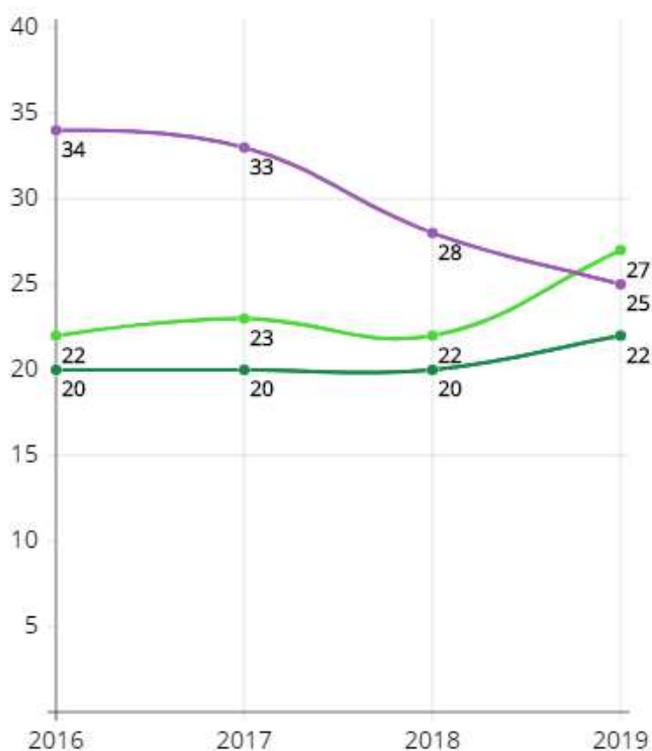
Ensuite, le candidat ira déclarer le démarrage de son activité agricole au **Centre de Formalité des Entreprises (CFE)**, **seule étape administrative obligatoire. Les candidats ne suivant pas le parcours «aidé» vont au CFE sans mobiliser les dispositifs précédemment détaillés.**

Ces chiffres illustrent très bien la dynamique d'installation que les NIMA impulsent :

- 67% des porteurs de projet passant au PAIT sont NIMA et s'installeront donc Hors Cadre Familial (HCF),
- 47% des porteurs de projet ne possèdent pas de diplôme agricole,
- 33% sont en recherche de foncier,
- 42% envisagent de produire en Agriculture Bio (dont 84% des HCF).

Côté production, un nombre croissant de candidats ont un projet incluant du maraîchage, ce qui en fait la production principale aux côtés de la viticulture qui baisse constamment depuis 5 ans.

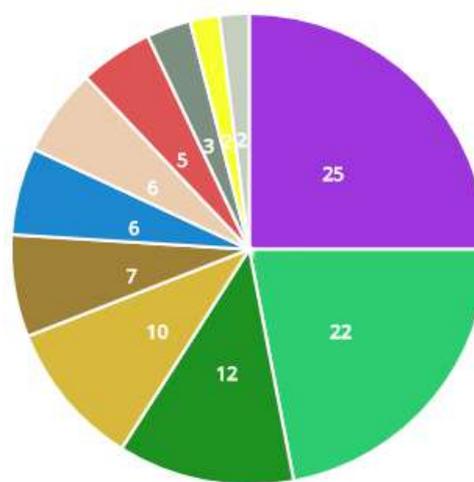
Répartition du nombre d'ateliers envisagés par les porteurs de projet passés au PAIT de Gironde depuis 2016 (en pourcentages)



- Ateliers viticulture
- Ateliers maraîchage
- Ensemble des ateliers maraîchage, arboriculture, horticulture et petits fruits

Ateliers envisagés par les porteurs de projet passés au PAIT de Gironde en 2019 (en pourcentages)

Attention : il s'agit d'un recensement par atelier de production, et non pas par porteurs de projet.



- Viticulture
- Maraîchage
- Autres cult. veg. (PPAM, Grandes cultures)
- Aviculture
- Equins
- Ostréiculture
- Ovins, caprins, porcins
- Arboricult, Horticult, Petits fruits
- Bovins
- Apiculture
- Autres (chiens, lombrics ..)

Selon le bilan du PAIT 2019, pour la première fois depuis 2015, date de la labellisation PAIT de la Chambre d'Agriculture, la viticulture, en perte de vitesse depuis plusieurs années, arrive en 2ème position. Les autres cultures végétales et l'aviculture sont également en croissance constante depuis 2016.

En 2019, 10% des candidats envisagent un atelier volaille (bien souvent associé au maraîchage), 13% ont un projet végétal autre que le maraîchage (majoritairement en Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales (PPAM)).

On peut voir sur le graphique de droite que d'autres productions vivrières comme l'élevage sont à développer.

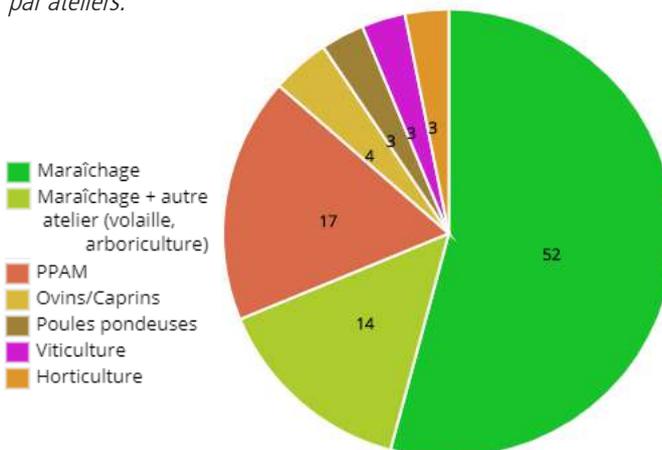
LES DONNÉES 2019 DE L'AGAP

Parce que l'AGAP promeut des valeurs écologiques et sociales à travers la Charte de l'Agriculture Paysanne, elle est choisie par les porteurs de projet par affinité sociale et/ou politique. Nos chiffres 2019 montrent :

- 100% de porteurs de projets en reconversion professionnelle,
- Les NIMA sont très largement majoritaires, plus qu'au PAIT,
- Les candidats au maraîchage sont prédominants : 66% (dont 14% envisagent le maraîchage associé à un autre atelier, souvent une production de poules pondeuses ou de fruits),
- Le nombre de porteurs de projet en Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales (PPAM) est par ailleurs en croissance et représente aujourd'hui 17%,
- Les candidats à la viticulture sont rares.

Projets envisagés par les candidats à l'installation recensés par l'AGAP en 2019 (en pourcentages)

Attention : il s'agit d'un recensement par porteurs de projet, pas par ateliers.



LES DONNÉES 2019 DU CFE DE GIRONDE

1. La forte présence des porteurs de projet Non-Issus du Milieu Agricole se retrouve au niveau des chiffres 2019 du CFE (Centre de Formalité des Entreprises, étape administrative obligatoire afin d'y déclarer le démarrage de son activité agricole) puisque le nombre d'installation hors cadre familial (HCF) est très élevé.

	2017	2018	2019
Installés (hors transferts entre époux) recensés au CFE	190	193	191
HCF	65 %	55 %	65 %
Chefs d'exploitations	49 %	63 %	60 %
Cotisants Solidaires	51 %	37 %	40 %

A noter que la Gironde possède un taux plus élevé d'installés HCF que la moyenne de la région qui est de 48% en 2018. Elle possède également le taux de cotisants solidaires le plus élevé et le taux de chefs d'exploitation le plus bas de Nouvelle-Aquitaine.

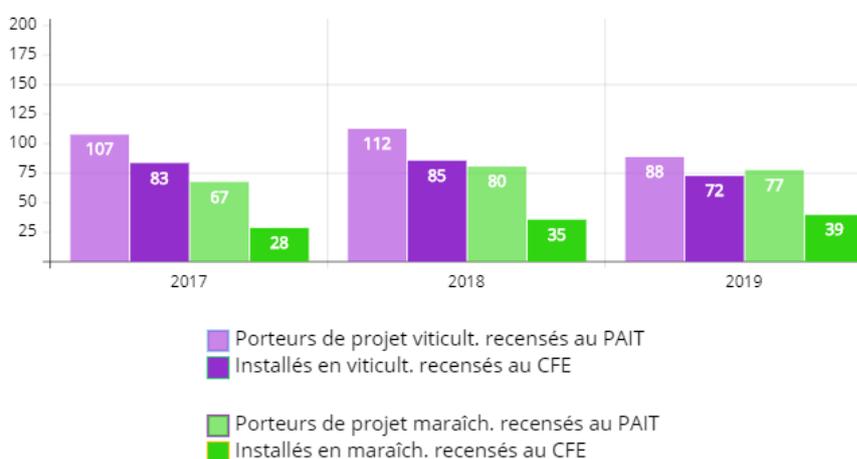
Ceci est lié à une stratégie souvent adoptée par les installés HCF en maraîchage qui privilégient une certaine **progressivité d'installation**. Ils commencent avec le statut de cotisant solidaire et envisagent éventuellement un passage au statut de chef d'exploitation dans un second temps.

2. En terme de productions, le taux d'installation apparaît plus important chez les porteurs de projet en viticulture que chez ceux en maraîchage.

Analyse : D'une part l'installation en viticulture se fait par reprises d'une exploitation, donc d'un outil de production déjà fonctionnel, incluant le foncier, alors que la plupart des nouveaux maraîchers créent leur outil de production de toutes pièces.

D'autre part le parcours «aidé» pour l'installation est issu du modèle agricole dans lequel les exploitations se transmettent dans le cadre familial, avec des productions intégrées en filière. Il a du mal à s'adapter à des porteurs de projet Hors Cadre Familial bien souvent Non-Issus du Milieu Agricole.

Comparaison du nombre des installations en viticulture et en maraîchage



3. Cette même analyse sur le parcours «aidé» pour l'installation s'applique au nombre d'installés avec ou sans DJA : En 2018, le maraîchage représente 20% des demandes de DJA, tandis que la viticulture représente 62 % (*Observatoire Régional de l'Installation Transmission de la Chambre d'Agriculture de Nouvelle-Aquitaine 2018*).

Toutes productions :

	2018	2019
Nouveaux installés	193	191
Porteurs de projet pouvant prétendre à la DJA (<i>ont moins de 40 ans et peuvent faire ou ont fait une formation agricole de niveau IV</i>)	124 personnes (soit 64% des installés)	128 personnes (soit 67% des installés)
Porteurs de projet ayant demandé la DJA. <i>Source : bilan de campagne de la Chambre d'Agriculture de Gironde</i>	35 personnes (soit 28% de ceux qui peuvent prétendre à la DJA)	50 personnes (soit 39% de ceux qui peuvent prétendre à la DJA)
Se sont installés sans être passés au PAIT	118 personnes (soit 61% des installés)	NC

On constate que le parcours «aidé» menant à la DJA est globalement peu plébiscité par les porteurs de projet, surtout en maraîchage, comme on peut le voir dans le tableau suivant :

	2017	2018	2019
Nombre de porteurs de projet ayant demandé la DJA, toutes productions	28	35	39
Nombre de porteurs de projet ayant demandé la DJA, en maraîchage	7	10	13

Ce constat est général au niveau national puisque deux installations sur 3 se font sans les aides de l'État alors même qu'elles pourraient en bénéficier (Source : le livre noir de l'Agriculture, publié en 2012 par la Confédération Paysanne).

En outre nombreux sont ceux qui ne se rendent même pas au PAIT.

Trop de porteurs de projet ne sont donc pas accompagnés dans leur installation.

Or ce parcours aidé, au-delà d'offrir à certains ayant droit un accès à l'aide financière DJA, a pour objectif de mieux préparer les futurs agriculteurs. Pour les futurs maraîchers, depuis le 1er janvier 2020, le parcours à suivre pour demander la DJA a été revu et propose une formation longue, pratique : un stage obligatoire de 6 mois (ou 2 ans de couveuse avec un Chiffre d'Affaire satisfaisant), si le porteur de projet n'a pas pratiqué le métier sous forme de salariat ou de stage durant au moins une saison. Ce stage se déroule à temps plein, en continu et chez un même maraîcher professionnel ayant plus de 4 ans d'expérience. Une formation de 2 jours est également assurée par la Chambre d'Agriculture de Gironde intitulée «Je m'installe en maraîchage». L'avenir nous dira si ce dispositif séduit plus de candidats.

Repenser l'accompagnement à l'installation pour installer mieux et surtout pour installer plus

Des chiffres encourageants : selon le Cese (**cf Annexe 5 : Avis du Cese du 9 Juin 2020 « Entre transmettre et s'installer, l'avenir de l'agriculture ! »**)

- 99% des exploitant.e.s ayant perçu la DJA sont encore en activité après 10 ans (2017)
- 90% des exploitant.e.s n'ayant pas perçu la DJA, sont encore en activité après 10 ans, contre 70% pour les artisan.e.s.

Il semblerait donc que malgré les difficultés les nouveaux agriculteurs, même NIMA, même sans DJA, s'installent durablement dans leur nouveau métier.

Au vu des chiffres de l'installation agricole en Gironde exposés précédemment, nous estimons qu'actuellement près de 600 personnes entament chaque année des démarches de renseignements pour une installation agricole. En effet les données du CFE de Gironde de 2018 montrent par exemple que sur les 193 installés de l'année, 28% des moins de 40 ans ne sont pas passés au PAIT, ainsi que 57% des plus de 40 ans. Ces personnes éligibles ou non la DJA, se privent, volontairement ou non, de l'accompagnement de la Chambre d'Agriculture.

Le défi est donc d'arriver à accompagner plus de ces candidats jusqu'au terme de leur projet pour installer plus de nouveaux paysans.

« La politique d'installation favorise le développement des filières les mieux soutenues par la PAC et qui sont le plus souvent excédentaires sur le marché communautaire. Elle continue d'encourager des systèmes de productions à faible valeur ajoutée par hectare, nécessitant beaucoup de capital foncier et favorisant les productions hors sol. C'est de cette façon que la politique d'installation se révèle être un élément d'appauvrissement économique et social des territoires. En ignorant les attentes nouvelles de la société envers l'agriculture, les aides à l'installation ne participent plus complètement à la reconquête et à la diversité de territoires en difficultés. **Certains mouvements alternatifs -historiquement regroupés autour des Civam, de la Confédération Paysanne, du Réseau Agriculture Durable et des associations d'Agriculture Biologique – tentent de se saisir de ces innovations pour travailler à leur meilleure prise en compte et faire en sorte qu'elles soient mieux soutenues** ». S'installer en Agriculture, pour un véritable accompagnement des paysans de demain, Georgis et Pech, 2017.



Réponses de paysans de l'AGAP à la question «De quoi avez-vous manqué lors de votre installation ?»

- Manque de personnes fiables pour les démarches administratives.
- De conseils sur le matériel, les investissements nécessaires, de conseils techniques, de réseaux interprofessionnels.
- Besoin d'un accompagnement par des paysans déjà installés dans le même domaine.



NOS PROPOSITIONS

- Soutien et reconnaissance institutionnelles de tous les acteurs de l'installation et de la transmission.

En parallèle des instances classiques (la Chambre d'agriculture, Cegara, SAFER...), il existe en Gironde comme dans beaucoup de départements, un maillage de structures locales «alternatives», plus en phase avec la diversité des typologies de projets :

- L'AGAP, l'association Girondine pour l'Agriculture Paysanne, accompagnant les porteurs de projet à s'installer en Agriculture Paysanne. (1 salarié)
- Portegreffe, permettant aux porteurs de projet de tester leurs compétences de maraîcher sur des Espaces-Tests Agricoles. (1 salarié)
- L'AFOCG, l'Association pour la Formation Collective à la Comptabilité et à la Gestion agricole. (3 salariés)
- Terre de Liens, association œuvrant pour l'accès au foncier des porteurs de projet et contre la spéculation foncière dont font l'objet les terres agricoles. (2 salariés)

- Subventionner l'accompagnement à l'installation, pour des porteurs de projet mieux préparés et pour des entreprises agricoles pérennes.

L'AGAP fait partie du réseau des **ADEAR (Association pour le Développement de l'Emploi Rural et Agricole)**, qui a développé depuis plus de 20 ans des outils pour proposer un accompagnement adapté au profil de ces porteurs de projet en reconversion (cf **Annexe 6 : outils d'accompagnement ADEAR**). Avec le temps et l'urgence de la préparation à la transmissibilité des fermes, les ADEAR ont aussi travaillé à proposer un accompagnement destiné à dénouer les verrous juridiques, administratifs et humains liés à la transmission. Leur position au plus proche du terrain leur permet également de travailler à la mise en relation des porteurs de projet avec les cédants.

L'AGAP propose un accompagnement collectif (les **RDV de l'Installation Paysanne** pour expliciter les démarches et étapes; les **Cafés Installation** zooment sur des aspects en particulier; des **formations** à la demande des porteurs de projets). De plus, nous avons développé avec le soutien financier de Bordeaux Métropole la possibilité de conventionner des **Stages-Paysan** dont la demande est en constante augmentation, ainsi qu'un **stage théorique de 7 jours** afin d'accompagner le processus de maturation des projets pour que ceux-ci gagnent en viabilité et pérennité. Mais avec une seule employée, elle peut difficilement mobiliser du temps sur un accompagnement individuel, à l'installation comme à la transmission.

Les chiffres de 2019 ci-dessous illustrent la force d'action et l'efficacité des différences ADEAR de Nouvelle-Aquitaine en fonction du nombre de leurs employés : (on utilise «PP» pour désigner les porteurs de projet)

	Budget annuel	ETP	Nombre de PP qui nous sollicitent	Nbre d'accomp. individuel à l'installation	Heures de formations à l'installation	Nbre d'accomp. individuel à la transmission
AGAP (33)	60 000 €	1	90 PP	0	7 h	0
ABDEA (64)	124 000 €	1,8	140 PP	100 PP	25 h	10 cédants
ADEAR Limousin (19,23,87)	212 000 €	2,8	137 PP	24 PP	139 h	12 cédants
Maison des Paysans (24)	219 000 €	2,7	125 PP	100 PP	56 h	2 cédants

- Multiplier les Espace-Test Agricoles.

L'association Portegreffe travaille à la mise en place d'espace-test agricoles sur le territoire (couveuses agricoles), ainsi qu'au suivi de porteurs de projet en test. L'espace-test est une mise en situation réelle, qui permet au couvé de se concentrer sur le développement de sa capacité à produire et à commercialiser, avec l'aide d'un accompagnement technique, alors que l'hébergement fiscal et juridique de l'activité est assuré par une couveuse d'entreprises grâce à un contrat CAPE.

- Développer l'accompagnement post-installation.

L'accompagnement post-installation a pour but d'aider les agriculteurs pendant les cinq premières années de leur activité, période la plus critique. En Gironde, il est urgent de développer l'appui technique, mais aussi juridique, administratif et psychologique :

- Un seul conseiller technique en maraîchage bio sur le territoire, en partenariat avec Agrobio Gironde, qui accompagne les agriculteurs dans leur conversion et dans la pérennité des exploitations en bio.

- MicroAgri, programme de recherche-action travaille à la mise en place d'un accompagnement pré et post-installation pour les porteurs de projet en micro-fermes. (1 salarié)

- Et parce que parfois les agriculteurs peuvent se retrouver très en difficulté, l'association Solidarité Paysans œuvre à l'échelle de l'Aquitaine (1,5 salariés seulement) pour apporter un appui juridique, administratif et psychologique.

- Plus de financement pour les formations agricoles

Alors que la formation agricole doit relever le défi d'accompagner les nouveaux porteurs de projets et de préparer au changement de pratiques face au changement climatique, **le financement de l'enseignement agricole est en baisse**. Outre les formations classiques BPREA* en CFPPA**, nous avons la chance d'avoir sur notre territoire des Certificats de Spécialisation en Maraîchage bio et en PPAM dans les Maisons Familiales et Rurales de Libourne et de La Sauve, le Centre Beauséjour de Gironde sur Dropt. Pour le Certificat de Spécialisation Maraîchage Bio, il est également possible de passer un module conférant le Titre de Technicien Agricole, donnant la Capacité Professionnelle Agricole exigée pour demander la DJA.

Ces Certificats sont plébiscités par une grande part de NIMA car ils ont su s'adapter à leurs besoins et à leurs attentes.

* BPREA : Brevet Professionnel de Responsable d'Entreprise Agricole

** CFPPA : Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole

- Mettre en place un revenu de base pour les agriculteurs

Nécessité de mettre en place un revenu social et universel, au nom du service d'intérêt général que rendent les paysans à la société entière. Ce serait une manière d'aider les paysans à passer le cap des 5 premières années, très critiques, notamment dans les filières de cultures perennes comme l'arboriculture.

Accompagner les cédants pour transmettre plus de fermes

La question de la transmission est aujourd'hui une problématique d'une urgence absolue. Outre l'état des lieux démographique de la profession, se pose le problème de la transmissibilité des fermes : celles-ci sont des outils de travail opérationnels, mais souvent devenues trop coûteuses pour de nombreux porteurs de projet -à fortiori Hors Cadre Familial- après des décennies de politiques poussant à la capitalisation, la spécialisation et à l'agrandissement.

Le sujet Transmission est encore trop peu investi par les structures de l'accompagnement en Gironde : une seule salariée, embauchée en 2019, travaille sur la question à la Chambre d'Agriculture de Gironde (1 seul cédant accompagné en 2019) ; l'AFOCG (Association de Formation Collective à la Gestion) propose une formation de 1 jour intitulée « Repenser sa stratégie en fin de carrière ».

L'AGAP répond à un appel à projet de la Région Nouvelle-Aquitaine qui inclut des actions Transmission, mais impose de se concentrer sur la mise en relation des cédants avec des porteurs de projets. Or, avant cette rencontre, s'articulent bien d'autres problématiques : questions financières, freins administratifs, familiaux et psychologiques (non négligeables), qui nécessitent une préparation à la transmission amorcée en amont de la retraite : arrangements de famille, faire le deuil de la reprise de la ferme par quelqu'un de la famille, cohabiter ou quitter son habitation, conforter le montant de sa retraite bien souvent en dessous du seuil de pauvreté ...etc. **La mise en relation avec de potentiels repreneurs ne peut venir qu'après toutes ces étapes.**

La transmission en chiffres sur la Gironde (données Chambre d'agriculture)

2019 : 51 cédants reçus au PAIT dont 24 n'ont pas de piste de repreneur (29 sont des viticulteurs). 1 seul cédant accompagné sur l'année.

2013-2018 : 60 cédants/an en moyenne ont participé à une journée d'information sur les différents aspects de la transmission.

Ces chiffres sont à rapprocher de ceux exposés en page 1 sur les exploitations à transmettre dans les cinq ans (2017-2022) : 2650, soit en moyenne 530 exploitations à transmettre/an.

Seulement 19 offres de fermes à reprendre en ligne sur le Répertoire Départ-Installation de la Chambre d'agriculture (au 30/06/20).

Ces chiffres illustrent bien la difficulté à accompagner la transmission des fermes et l'importance des efforts et des moyens à développer pour relever ce challenge, capital pour notre approvisionnement alimentaire.

Tous les acteurs du monde agricole s'accordent à dire qu'un accompagnement particulier, sur-mesure et à inscrire dans une temporalité longue est nécessaire afin de rendre les fermes transmissibles, de préparer les cédants à transmettre, et ensuite seulement, organiser des rencontres avec des porteurs de projets.

NOS PROPOSITIONS

- Préparer les cédants en amont et les accompagner sur long terme à la transmission de leur ferme.

Le parcours de formation suivant peut-être organisé par l'AGAP:

- 1 : Anticiper : rendre sa ferme transmissible / restructurer, reconfigurer sa ferme pour mieux la transmettre;
- 2 : Appréhender sa retraite;
- 3 : Anticiper les arrangements de famille;
- 4 : Estimer la valeur de son exploitation;
- 5 : Aspects juridiques et fiscaux de la transmission;
- 6 : Des transitions pour une transmission perenne;
- 7 : Se préparer à rencontrer et à négocier avec de potentiels repreneurs.

Un accompagnement individuel sera complémentaire avec ce parcours de formation, afin d'épauler le cédant de manière opérationnelle et personnalisée à traverser les étapes de la transmission et de la cessation d'activité.

III. UN TERRITOIRE ET DES POLITIQUES AGRICOLES TROP ORIENTÉS VERS LA VITICULTURE

Aujourd'hui lorsqu'on pense « production agricole girondine » on pense automatiquement « vin ». Certes la renommée des appellations locales rayonne au niveau mondiale et ce depuis longtemps. Mais le contexte pédoclimatique de la Gironde offre un **cadre favorable à la diversité des productions**, effectives jusque dans les années 70 où l'arboriculture et l'élevage étaient beaucoup plus développés .

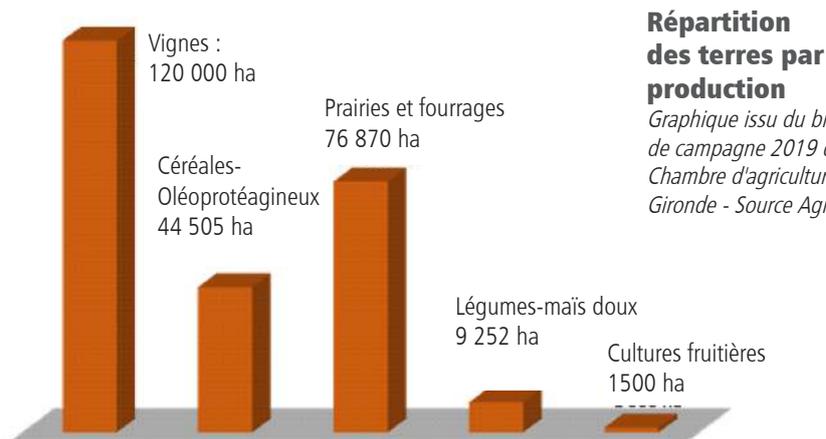
	1970	2010	Evolution en %
Nombre de vaches laitières	58 267	7691	- 87 %
Nombre de vaches allaitantes	16 872	16 822	
Nombre de brebis mères	33 912	18 772	- 45 %
Nombres de porcs	34 897	16 330	- 53%

Source : Agreste, recensements agricoles

49% de la SAU des exploitations de Gironde en viticulture

La SAU des exploitations (246 000 ha) représente 24% de la surface du territoire de Gironde (1 020 000 ha) et presque la moitié est dédiée à la viticulture. Cette répartition laisse peu de place à d'autres filières ayant une efficacité vivrière plus importante.

Face à la crise de la filière viticole (cf encadré «une filière en difficulté» page ci-contre) les chiffres évoqués aujourd'hui vont jusqu'à 30 000 ha d'arrachage. **Comment gérer ce foncier afin qu'il permette d'installer des cultures vivrières ?**



NOS PROPOSITIONS

- Créer un office foncier départemental :

Sa gouvernance serait exercée par des collectivités territoriales, pour peser sur le marché foncier agricole, dans l'objectif d'empêcher la spéculation sur les terres agricoles et de leur garder leur vocation nourricière. Cet office assumerait une mission d'intérêt général en participant à une politique cohérente d'aménagement du territoire pour garantir le maximum d'autonomie et de qualité alimentaire à la population girondine.

Les terres gérées par cet office seront proposées à la location prioritairement aux candidats à l'installation agricole sur des structures à taille humaine et principalement aux projets à vocation nourricière.

- Investissement des communes dans la gestion de leur foncier :

En s'appuyant sur les articles L125-1 et suivants du Code rural, le maire de Moëlan en Bretagne a permis de mettre en culture des parcelles agricoles privées laissées à l'abandon et ainsi de renforcer l'autonomie alimentaire de sa commune tout en permettant la création d'une trentaine d'emplois : « *Quand un terrain agricole contient des friches depuis au moins trois ans, les autorités peuvent demander aux propriétaires de les mettre en culture eux-mêmes ou de les louer à des agriculteurs qui le feront.* »

(cf Annexe 7 : Reportage 27 janvier 2020)

- Développer l'Agriculture Biologique :

Un adhérent du Syndicat des Vins AOC Bordeaux et Bordeaux Supérieur exprime : « *Encourager les conversions en bio et soutenir l'arrachage n'est pas incompatible, car bien souvent dans l'Entre-Deux-Mers plus de vitis passeraient en bio s'ils avaient moins d'ha...* »

- Extrait des Bilans de Campagne de la Chambre d'agriculture de Gironde : « *En 2019 : Sont en hausse les vins effervescents et surtout les vins Bio (+10 % en valeur). En 2018 : On assiste à la très forte hausse continue des ventes de vins Bio à un rythme de +15 % par an (+20 % en valeur).* »

- Extrait de la fiche info des Vignerons Bio de Nouvelle Aquitaine (nov. 2018) : « *2013-2017 : en 5 ans l'augmentation de la consommation des ménages français en vins bio est de 90% en valeur.* »

Les candidats à l'installation qui sont 42% aujourd'hui à envisager leur projet en bio (84% pour les candidats HCF) ont bien compris cette attente des consommateurs. Ils n'étaient que 12% à envisager le bio en 2015. Les porteurs d'un projet viticole sont moins nombreux à s'orienter vers la bio que les porteurs de projet en maraîchage (le tonneau de Bordeaux bio à 2000€ est pourtant plus attractif que du bordeaux conventionnel à 700€), mais ils sont malgré tout de plus en plus nombreux à faire ce choix.

Une filière qui pèse lourd dans les finances publiques

- Prime à la distillation 2020 : le gouvernement met en place à compter du 5 juin 2020 un dispositif de distillation de crise à hauteur de **145 millions d'euros**.

- Prime à la restructuration du vignoble (voir tableau page ci-contre) : Cette aide communautaire vise à permettre aux viticulteurs de développer la compétitivité de leurs exploitations viticoles et d'adapter leur production aux évolutions du marché, via notamment l'arrachage/replantation. Elle s'inscrit dans le cadre de l'OCM vitivinicole qui permet de mobiliser le Fonds européen agricole

de garantie (FEAGA) pour financer des programmes d'aides quinquennaux.

Pour la campagne 2019 – 2020 La Commission européenne a donné la possibilité aux États membres, d'augmenter le taux des aides à la restructuration. Les montants de base passent ainsi à **5800€/ha** pour l'aide à la plantation, à **350€/ha** pour les aides liées à l'arrachage et à **2300€/ha** pour le palissage, soit une aide supplémentaire de 1450€ pour un hectare arraché, planté et palissé...

- Prime à l'arrachage 2020 : (source Vitisphère 22/06/2020)

« Certains évoquent un soutien interprofessionnel (sachant que le Conseil Interprofessionnel des Vins de Bordeaux rembourse encore actuellement le plan d'arrachage de 2005). Evoqué en fin d'année 2019 avec une aide de **5 000€/ha**, le projet d'un arrachage girardin n'a pu être débattu par l'assemblée générale des Bordeaux le 31 mars dernier à cause de la crise sanitaire. Mais le coronavirus relance désormais le besoin d'une réduction de l'offre face à une demande en chute (les sorties bordelaises devraient être largement inférieures à 4 millions hl sur la campagne 2019-2020). »

Bilan des aides européennes versées par FranceAgriMer en 2019

	Gironde	Gironde/ Nouvelle Aquitaine	TOTAL Nouvelle aquitaine	TOTAL France
Apiculture	113 503,88 €	37,5 %	304 158,41 €	3 533 069,39 €
Distillation	10 842 405,49 €	86,5 %	12 531 240,20 €	36 558 405,55 €
Fonds OP	26 283,11 €	0,15 %	17 201 291,30 €	127 683 594,42 €
Investissement vin	21 407 012,77 €	78 %	27 495 969,76 €	90 229 519,36 €
Lait et Fruits à l'école	65 415,40 €	20,5 %	318 332,07 €	3 497 899,65 €
Promo vin	9 819 337,15 €	97 %	10 112 693,77 €	29 036 726,00 €
Restructuration vignoble	13 315 683,59 €	53 %	25 244 234,59 €	109 465 353,28 €
TOTAL Général	52 393 092,63 €	58 %	90 562 862,29 €	398 743 417,84 €

Source : DDTM Gironde

- L'investissement dans l'installation en viticulture: Etude de 15 dossiers d'installation en viticulture avec demande de DJA passés en CDOA (Commission Départementale d'Orientation agricole) en 2019/2020 (cf annexe 8 : Dossier d'installations, CDOA de Gironde): tous concernent des reprises d'exploitation, très souvent sous forme sociétaire, donc avec transmission de parts entre le cédant et le repreneur. Pour les reprises dans le Cadre Familial (CF), les dons de parts sociales sont fréquents. Pour les candidats Hors Cadre Familial, le rachat de parts ou le rachat de la propriété implique un niveau d'investissement plus important. Globalement les niveaux d'investissements varient entre 168 000 et 2M€ pour les HCF et entre 117 000€ et 557 000€ pour les CF. Le taux d'endettement moyen est de 86%. Les surfaces varient entre 11 et 200 ha et 5 installations s'accompagnent d'un

agrandissement de la superficie cultivée.

Rapprochons ces chiffres de ceux des dossiers d'installation en maraîchage avec demande de DJA passés en CDOA pendant la même période. Nous n'avons pu en étudier que 3. Il est délicat d'en tirer une généralité, néanmoins ils sont assez représentatifs des projets en maraîchage diversifié sur petite surface. 3 créations d'entreprise avec une surface entre 3 et 5 ha, un niveau d'investissement allant de 42 000€ à 115 000€ et un taux d'endettement moyen de 50%.

Tout cet argent pour soutenir, voire continuer à développer, une filière structurellement en crise depuis au moins 3 ans (cf Annexe 9 : Courriers d'alerte de la Confédération Paysanne de Gironde) est-il vraiment bien investi ?

Une filière en difficulté

Les chiffres annoncés à l'heure actuelle font état d'une production de vins de Bordeaux de 5 Mhl et de volumes de vente entre 3,2 et 4Mhl selon les sources.

Témoignages :

- Un adhérent du Syndicat des Vins AOC Bordeaux et Bordeaux Supérieur : "Cela fait 3 ans que nous produisons dans le groupe Bordeaux 400 000 Hl qui gonfle chaque année les stocks, ce qui fait 1.2 M Hl aujourd'hui. Ainsi nous serons au 31 juillet à 20 mois de stock ! (en théorie 9 -10 mois représente un équilibre de marché). Apparemment la situation dans les autres groupes (Côtes, Médoc) est identique voire pire. Donc si nous avions arraché il y a trois ans environ 10 000 Ha nous aurions peut être 1.2M Hl en moins...et donc 10 mois de coef de stockage...".

- Le Président de la FDSEA, vigneron dans les Côtes de Bourg estime que l'arrachage annoncé de 8 à 10 000 ha en Gironde ne sera pas suffisant. (Vitisphère du 22/06/2020).

Extrait du Bilan de Campagne 2019 de la Chambre d'agriculture de Gironde :

Les ventes effectives des vins de Bordeaux (sorties de chai) sur 12 mois se situent à 3 970 000 hl soit -8 %. Forte baisse des volumes de Bordeaux vendus sur la France (chute des ventes

des vins rouges et dans les foires aux vins) soit -10 % en GMS. La deuxième caractéristique est une chute des ventes en Chine mais qui s'est stabilisée en fin d'année pour se situer à -20 %. Avec les tensions internationales persistantes, la crise sanitaire en Chine (Coronavirus) de début 2020 et les profonds changements des modes de consommation, il n'est pas prévu d'amélioration à court terme des ventes de Bordeaux, soit 4 Mhl de ventes pour près de 5 Mhl de production.

Les stocks à la propriété ont augmenté de 11 %. L'absence de perspectives favorables risque d'impacter la trésorerie de beaucoup de viticulteurs en 2020.

La filière bordelaise est aujourd'hui sous respirateur monétaire (report de 6 mois des échéances bancaires, prêts garantis par l'Etat à 0%, report de cotisations MSA, prêts de trésorerie anticipant une distillation qui sera moins ouverte que prévue..) La vendange 2020 aura du mal à trouver de la place en cuve et du raisin restera sans doute sur pied.

Le mois d'octobre sera crucial. Si le marché ne redémarre pas nettement, il y aura collision sur ce mur de dettes, qui seront alors à rembourser...

Le président des JA33 a déclaré lors de la session du 10 juillet de la Chambre d'agriculture que les JA s'abstiendraient en CDOA sur tous les dossiers d'installation viticulture.

IV. ENCLENCHER UN CERCLE VERTUEUX AVEC LES PRATIQUES DE L'AGRICULTURE PAYSANNE

L'Agriculture Paysanne est un projet politique : construite à partir d'une charte, elle permet à un maximum de paysannes et de paysans répartis sur tout le territoire de vivre décemment de leur métier, en produisant sur une ferme à taille humaine, une alimentation saine et de qualité, accessible à tous et toutes, sans remettre en cause les ressources naturelles de demain. Elle participe avec les citoyennes et les citoyens à rendre le milieu rural vivant et à préserver un cadre de vie apprécié par toutes et tous. Elle est intrinsèquement résiliente.

L'Agriculture Paysanne est une démarche, et non un cahier des charges. Elle se base sur 6 points (cf Annexe 10 : la charte de l'Agriculture Paysanne).

- Travailler avec la **nature** et non pas contre elle
- Développer l'**autonomie** décisionnelle et fonctionnelle des fermes
- Permettre aux paysans de **transmettre** leur fermes aux nouvelles générations
- Le paysan est un acteur local impliqué sur son **territoire**
- **Répartir** équitablement entre paysans les volumes et moyens de productions
- Développer la **qualité** et le goût des productions agricoles.



Face à une agriculture spécialisée : des fermes à taille humaine pour des productions vivrières diversifiées au service d'une alimentation saine et locale

Pour illustrer concrètement de quelle manière sont mis en pratique les principes de l'Agriculture Paysanne et quels types de fermes ils créent, nous dressons ici un portrait -chiffré- de quelques fermes de paysannes et paysans de l'AGAP engagés dans l'Agriculture Paysanne (voir tableau page ci-contre).

- Les niveaux d'**investissements restent raisonnables** et les investissements se font **progressivement**, dans l'optique de limiter l'endettement et la dépendance vis-à-vis des banques.

- Par rapport à la surface, le **nombre d'Equivalent Temps Plein est élevé**. Ceci s'explique par le fait que les paysans misent sur la diversification des productions plutôt que sur la spécialisation, ainsi la mécanisation est limitée et une grande partie du travail se fait manuellement, faisant appel à un savoir-faire précieux et à un niveau de technicité très élevé.

- Une grande majorité de paysans commercialise en **vente directe**. Cela leur permet de mieux maîtriser leurs prix, mais cela reflète aussi un fort engagement envers la question de l'approvisionnement alimentaire de leurs pairs.

- Il y a une **faible consommation de foncier** et une tendance à ne pas capitaliser le matériel : la transmissibilité n'en sera que moins complexe, d'autant plus quand ce paramètre est pris en compte dès le début de l'activité. De plus, les petites superficies abritent beaucoup plus de diversité que les grandes parcelles.

- Les paysans et paysannes en l'Agriculture Paysanne cherchent à mettre en pratique leur **engagement très fort envers la préservation des ressources naturelles, la limitation de l'utilisation des ressources polluantes, et la recherche de qualité des produits**. **Aucun chiffre ne peut conforter cette démarche, l'engagement de ces paysans et paysannes ne se mesure pas, il se vérifie sur le terrain. La confiance envers les pratiques agricoles que beaucoup de consommateurs ont perdue peut retrouver un second souffle dans les pratiques de l'Agriculture Paysanne.**

Production	Surface	Année d'installation	Accompagnement à l'installation	Personnes travaillant sur la ferme et ETP	Investissements à l'installation	Investissements faits depuis installation	Temps de travail	Chiffre d'affaire	Revenu dégagé
Maraiçage		2010	AFOCG, CEGARA, autres paysans	2 associés, 2 saisonniers soit 3 ETP	67 000 €	55 000 €	NC	92 000 €	39 000€ (pour 2)
Maraiçage et poules pondeuses	2ha (1ha maraiçage et 1ha poules)	2019	AGAP, espace test, Chambre d'Agriculture	1 personne Soit 1ETP	Foncier : 1000€ (achat 2000 m ² , le reste en bail de ferme). Bâti de stockage en prêt à usage gratuit. Maraiçage (serre, irrigation, outillage tracteur, etc): 28 000 € Élevage (clôtures, poulaillers): 12 000€	Prévu 5 000€	55 à 65h, d'avril à juillet/août:30 à 45h, de septembre à mars	« le prévisionnel était prudent, j'ai déjà de meilleurs résultats »	
Élevage caprin et transformation	16ha	2012	Chambre d'Agriculture et AFOCG	2 associés, 1 salarié 3/4 temps, 1 salarié a 20%, soit 3,5 ETP.	Foncier et bâti : 0 € (reprise de ferme : location dans une premier temps) Autre : 60 000€	(reprise de ferme : achat/construction dans un second temps) 200 000 €	70h pendant 4 mois, 20h sur 3 mois.	90 000 €	12 500 € par associé
Maraiçage	3 ha (2 ha cultivés)	2010	ADAR, AFOCG, Agrobio Périgord	1 chef d'exploitation, 1 conjoint collaborateur, 1 salarié sur 8 mois, 1 salarié ponctuel environ 4 mois, soit 3 ETP	Bâti et foncier : 20 000 € Autre : 60 000 €	20 000 €	NC	70 000 €	19 000 € en 2019
Fruits rouges	1,4 ha (0,6 ha en fruits rouges, puis pépinière)	1994	AGAP	1 personne soit 1 ETP	Foncier et bâti : 250 000 francs en 1994 (soit 53 000€ en 2019 en tenant compte de l'inflation.) Autre : 60 000 francs soit 12000€	Nouvelle parcelle + pièce d'accueil : 100 000 €	70 h sur 5 mois. 30 h sur 4 mois. le reste entre les deux.	Repasse à un statut d'agriculteur à titre principal suite événement personnel : 10000€ / an	6 000 €
Légumes et plants	1,5ha (0,65ha maraiçage et 0,1ha pépinière)	2015	NC	2 agriculteurs et une saisonnière à mi-temps au printemps soit 2 ETP	Foncier : 15 000€, Bâti : 35 000€ Tracteur et outils : 6800€ Irrigation: 6000€, Serre: 5600€ Remorque et véhicule : 5000€ Outils, autres : 7500€	« Tous les autres investissements ont été faits de manière progressive sur 5 ans »	45 à 55h de février à juillet. 40h à 10h d'août à janvier.	30 000 €	15 000 € (pour 2)
Maraiçage	3 ha (7000 m ² de surface cultivée)	2015	NC	1 actif familial + conjoint collaborateur	Bâti stockage 50 000 € Irrigation 11 000 €, Serre 9000 € Matériel divers 8000€	NC	30h/ semaine en période basse. 60h/ semaine en période haute.	NC	900 à 1000 € / mois pour le chef d'exploitation
Maraiçage et poules pondeuses	3 ha champs, 5 ha bois Cultivé : 1ha.	2009	NC	1 actif familial + 1 salarié à mi-temps	Poulailler 10 000 € Serre 3000 €, Véhicule 6000€	NC	Entre 30 et 50h/ semaine	NC	1000 € / mois

Face à la déprise démographique : des petites fermes qui emploient

Extrait de la publication "Les petites fermes sont bénéfiques pour la société, soutenons-les !", par la Confédération Paysanne, parue en février 2016 : « En partant de cette définition des petites fermes proposée par la Confédération paysanne (**cf Annexe 11: Définition des petites fermes**), les services statistiques du ministère (en 2016) ont calculé qu'il y a près de 130 000 petites fermes, tenues par des paysans actifs, à travers la France.

Ce chiffre montre qu'elles représentent en moyenne quelques 30% des 425 000 fermes françaises (actifs de moins de 65 ans) et 5% de la SAU (Surface agricole utile) totale.

Ces petites fermes sont très économes dans l'utilisation du foncier puisqu'elles nécessitent 4 fois moins de surfaces pour le même nombre d'actifs agricoles. »

NOS PROPOSITIONS

- Soutenir les TPE agricoles

Dans d'autres secteurs de l'économie, l'Etat et les régions reconnaissent la performance des Très Petites Entreprises (TPE) et mettent en place des plans ambitieux pour soutenir leur maintien et leur développement. Grâce à ce soutien, la France comptait en 2012, 2,1 millions de TPE avec 2,3 millions de salariés, créant 17% de la valeur ajoutée des secteurs marchands. Pourquoi alors ne pas reconnaître les performances de nos petites fermes françaises et mettre en place un plan ambitieux de soutien sur l'ensemble du territoire français ? Il est encore temps de réorienter.

Les Projets Alimentaires de Territoires dans lesquels se sont engagés les collectivités sont des leviers pour efficaces pour soutenir ces TPE agricoles.

Agrandissement des exploitations et évolution de la Surface Agricole Utile (SAU)

L'agrandissement des exploitations menace les petites fermes : le tableau ci-dessous dresse la dynamique d'évolution en Gironde du nombre de petites fermes par rapport à la SAU des exploitations :

	2010	2000	1970
Nombre total d'exploitations	9432	12 819	32 045
Nombre de petites exploitations	2734 (soit 29% du nombre total d'exploitations)	4743 (soit 37% du nombre total d'exploitations)	29 252 exploitations de moins de 25 ha (soit 91%)
SAU totale des exploitations	241 978 ha	259 489 ha	322 533 ha
SAU des moyennes et grandes exploitations	225 825 (soit 93% de la SAU totale des exploitations)	238 569 (soit 92% de la SAU totale des exploitations)	
SAU des petites exploitations	16 153 (soit 7% de la SAU totale des exploitations)	20 920 (soit 8% de la SAU totale des exploitations)	

Source : Données Agreste, recensements agricoles 1970, 2000, 2010

Entre 1970 et 2010, la SAU totale des exploitations de Gironde a diminué de 25% et le nombre des exploitations a chuté de 70 %. En 2010, 4,5 % des exploitations avaient une SAU supérieure à 100 ha et détenaient 32,6 % de la SAU du département.

Ces chiffres illustrent l'agrandissement des exploitations, qui deviennent totalement intransmissibles et qui vide les campagnes de leur main d'œuvre agricole. Il est fondamental d'agir sur la gestion du foncier agricole pour favoriser une agriculture qui nourrit, qui emploie et qui se transmet entre générations.

Face au dérèglement climatique : des systèmes de production résilients et bons pour l'environnement

Les paysans s'impliquent de manière très forte dans la création de systèmes agroenvironnementaux : dépassant la simple question de la certification Agriculture Biologique ou pas, ils tentent de limiter l'utilisation du plastique, travaillent les associations de plantes, utilisent des auxiliaires de cultures, travaillent à préserver la structure et la matière organique des sols ...

NOS PROPOSITIONS

- Soutenir les démarches agroécologiques

Zoom sur l'Agroforesterie : L'introduction de systèmes agroforestiers fait partie des principales mesures identifiées par le GIEC pour atténuer les émissions de GES (GIEC2007).

L'agroforesterie et les haies ont un potentiel de séquestration de GES élevé et favorisent une importante biodiversité. Leur mise en oeuvre est simple et peu coûteuse. Les surfaces potentiellement convertibles sont importantes et on peut les combiner avec des Techniques Culturelles Simplifiées et des Semis sous Couvert Végétal pour augmenter l'intérêt

agroécologique : émettre moins et capter plus de GES. Un changement significatif des pratiques agricoles et le réaménagement arboré partiel de la surface agricole française permettraient de garantir une agriculture décarbonée et productive en France.

La FAO constate en effet que ces pratiques améliorées de gestion agricole sont souvent les mêmes que celles renforçant la productivité, l'adaptation aux changements climatiques et la sécurité alimentaire (FAO 2009).

Source : L'Agroforesterie, Outil de Séquestration du Carbone en Agriculture » déc 2009, Agrooof/INRA/CASDAR.

Face à un système mondialisé : une agriculture en lien avec son territoire

Notre dépendance aux marchés et approvisionnements extérieurs représente une menace. **Une partie des solutions pour développer la résilience des fermes passe par le lien au territoire**, par le développement de systèmes autonomes ou liés à des entreprises locales : développement de la production de plants pour les productions végétales locales, éleveurs produisant les aliments pour leur bêtes....

Les intérêts sont multiples : maîtriser ses coûts, assurer une stabilité de l'approvisionnement donc de la production, dynamiser des territoires ruraux et valoriser les entreprises locales.

NOS PROPOSITIONS

- Soutenir les systèmes productifs résilients et ancrés dans le territoire :

Zoom sur l'Élevage à l'Herbe : Depuis 20 ans, de nombreux travaux (cf [Annexe 12: Références](#)) ont montré les multiples atouts des systèmes herbagers autonomes sur les plans économique, environnemental, social et en terme d'emplois sur les territoires. Ils consomment peu d'énergies fossiles à l'hectare, demandent peu ou pas de compléments protéiques importés, très peu ou pas d'engrais, d'antibiotiques et de pesticides tout en offrant à l'agriculteur une efficacité économique au moins équivalente à celle des systèmes de production de lait ou de viande standards. Ils se montrent peu agressifs vis à vis de l'environnement. Leur niveau d'autonomie les rend moins vulnérables aux aléas

économiques (notamment augmentation du prix de l'énergie et des aliments achetés). »

Les exploitations en système herbager sont plus faciles à transmettre à de jeunes repreneurs, même hors cadre familial, pour toutes les raisons évoquées précédemment et parce qu'elles nécessitent de fait un investissement réduit en capital, mais également parce qu'elles offrent un calendrier de travail souvent allégé.

Autre facteur important : le sol des prairies permanentes stocke du carbone (sous nos climats, en moyenne 760 kg par hectare et par an dans l'état actuel des connaissances), alors que les sols labourés émettent du CO₂. A l'échelle mondiale, ces prairies stockent 30% du carbone du sol et jouent un rôle essentiel dans la lutte contre le changement climatique.

Annexes :

Annexe 1: Bilan Météo de novembre 2019 à mai 2020

Novembre 2019

- **Tempête Amélie ayant soufflé violemment le 3 sur le littoral atlantique**, avec des vents supérieurs à 100 km/h.

- **Mois de novembre se classant au 3e rang des mois de novembre les plus pluvieux depuis 1959**. Les passages pluvieux ont été très fréquents. L'excédent de pluie a atteint deux à trois fois et demie la normale sur le Sud-Ouest. Cela a généré d'importantes inondations en Aquitaine les 16 et 17.

- **Déficit d'ensoleillement ayant atteint 40 à 60 %** de la Gironde aux Pyrénées-Atlantiques et aux Hautes-Pyrénées.

Décembre 2019

- **Pluviométrie excédentaire de près 40 % en moyenne sur le mois et sur le pays**. Durant ce mois de décembre, le temps a été agité et souvent perturbé. Les passages pluvieux ont été fréquents avec des précipitations abondantes notamment sur le Sud-Ouest les 12 et 13.

- **Tempête Fabien**, le 21, on a relevé des vents à 141 km/h à Bordeaux.

Janvier 2020

- **Températures moyennes souvent plus de 2 °C au-dessus des normales** sur une grande partie du pays.

Février 2020

- **Températures moyennes à plus de 3 °C au-dessus des normales sur la majeure partie du pays. Le mois de février 2020, au 2e rang des mois**

de février les plus chauds depuis 1900, a connu quatre pics de douceur remarquable. Le pic de chaleur du 1er au 3 a été le plus remarquable avec une température moyenne sur la France supérieure à la normale de 8,7 °C.

- **Puis pluies quotidiennes** à partir du 25 n'épargnant aucune région.

Mars 2020

- **Pluies abondantes, vent fort, chaleur puis neige en Nouvelle-Aquitaine. En 6 jours, il tombe souvent l'équivalent d'un mois de pluie**.

- **Les quantités de pluie tombées au cours du mois dépassent souvent largement la normale** : compris entre 30 et 80%, les excédents atteignent localement le double de la norme.

- **Grêle localement en Gironde**

Avril 2020

- **Fort excédent de pluies en Gironde** (+50 à +80%). Ces précipitations ont souvent été orageuses.

- **Extrême douceur, avec souvent plus de 5 degrés d'écart pour les minimales, et jusqu'à 10 degrés d'écart pour les maximales par rapport aux normales**.

- **Gelées locales en début de mois**.

Mai 2020

- **Pluies et inondations : 305 mm de pluie (soit l'équivalent de plus de deux mois de pluie) le week-end du 9 - 10 mai. L'état de catastrophe naturelle a été reconnu le 10 juillet pour 88 communes de Gironde**.

Annexe 2: Recensement des dégâts et témoignages de paysannes et paysans girondins face aux intempéries hiver 2019-printemps 2020).

TEMPETE AMELIE, 3 Novembre 2019 :

- «Dégâts sur 2 de nos cabanes des poulets. Serre de stockage à refaire». CASTETS ET CASTILLON, élevage poulets de chair.

- «Serres abîmées, beaucoup de plants noyés perdus» LANDIRAS, producteur de plants.

- «Arbres tombés sur les rangs de framboisiers (3x10 m impactés, plus le palissage à refaire), sur une serre (7mX30 éventrée sur quelques mètres), sur les clôtures. Inquiétude sur l'électricité car plusieurs quartiers sont coupés depuis 36 heures et j'ai plusieurs congélateurs pleins pour la transformation des fruits rouges». BELIN BELIET, productrice de petits fruits.

- «Serres : bâches arrachées sur 70m x11m». NERIGEAN, maraîchage.

- «Tunnels tombés, bâches envolées». NAUJAC SUR MER, maraîchage et poules pondeuses.

- «Cabanon de stockage (tout neuf) envolé (400€)» LISTRAC, maraîchage et poules pondeuses.

- «Pas pu mettre en place cultures d'hivers en serre car situé sur marais des jalles». EYSINES, maraîchage.

TEMPETE FABIEN, 21 décembre 2019 :

- «Une des serres pliée (neuve 8000€), rachat de pièces environ 2000€ et surtout perte de temps et d'énergie (une bonne semaine complète répartie sur 2 mois pour démonter/remonter ailleurs. Les cultures qui étaient en dessous (fenouil, betteraves, épinards, carottes...) perdues, estimation largement 500€. On pense qu'on va devoir faire une pause dans les distributions

en mars /avril car on n'aura pas assez pour remplir les paniers (si on enlève 2 semaines ça fait 1700 € de CA en moins). On espère que la clientèle sera compréhensive». LISTRAC, maraîchage et poules pondeuses.

INTEMPERIES, 3 mars 2020 :

- «Parcelles inondées, c'est la première fois que l'eau a atteint un tel niveau (témoignages des anciens qui ont toujours vécu là). Je passe mon temps à creuser des rigoles, évacuer l'eau à la minipelle en creusant les fossés, évacuer l'eau aux poules (environ 200€ de location à chaque fois)...on a bien passé une bonne trentaine d'heures à faire ça. Je vais prendre du retard sur mes prochaines plantations et mes sols ne sont pas préparés». LISTRAC, maraîchage et poules pondeuses.

- «Fossés non entretenus en aval qui débordent et inondent les parcelles, prairie non accessible, et travail des cultures impossible». BELIN BELIET, productrice de petits fruits.

- «Depuis le mois de décembre les activités sont pratiquement à l'arrêt. Les inondations et les précipitations répétées ont détruit une bonne partie de mes cultures ainsi que mes semis de luzerne. 3 serres inondées. L'excès d'eau pourri les cultures, les salades sont invendables. Champ de poireaux sous l'eau, les fèves et les petits pois sont baignés d'eau tout va pourrir. La perte financière sur le maraîchage est de 3000€ par mois. Pour les travaux agricoles la perte est de 8000€, dans 15 jours j'ai des labours de prévu mais si ça continue c'est une perte supplémentaire de 2000 €. D'ici 2 mois sans aide je devrais fermer mes deux activités». LANDIRAS, Maraîchage bio, travaux agricoles et élevage de moutons.

- «Parcelles gorgées d'eau et impraticables. Nous n'avons pas pu semer nos radis (150m de semis), nos carottes (150m de semis), nos petits pois, mange-tout, fèves. Nous avons un contrat de 25 paniers environ qui débute mi-Avril: nous allons sûrement devoir retarder cette échéance (une perte donc de 350€ par semaine «manquée»). NAUJAC SUR MER, maraîchage et poules pondeuses.

- «Entre la franchise pour bâches plastique de serre 350 euros, et la non-mise en place de plants achetés, plus la perte de revient de production, je serai pas loin de 2000€ de perte». EYSINES, maraîchage.

- «Légumes perdus : 2000€. Foin pourri à cause remontée d'eau : 2000€. Chemin d'accès détruit par inondations : 2800€. Je redoute le coronavirus, on risque de tout perdre, il faudra nous séparer de nos employés momentanément». SALAUNE, équins et maraîchage.

- «70 ha de céréales d'hiver non semées. Toujours pas pu semer

céréales de printemps», BLASIMON, Céréalière.

- «Nombreuses cultures noyées, montées à graine rapidement en raison des stress hydriques successifs et des fortes variations de température de novembre à février. Nombreuses cultures non semées/plantées car trop d'eau (report important par rapport à la planification, il aura fallu attendre longtemps pour le désengorgement et accéder aux parcelles). LISTRAC, maraîchage et poules pondeuses.

GRÊLE, 17 mars 2020 :

- «La moitié de notre vignoble a été touché soit 6 Ha 75, entre 50 et 80 % de grappes détruites selon les parcelles, avec une moyenne de 62 %», BELVES DE CASTILLON, viticultrice.

PLUIES ET INNONDATIONS, du 9 au 13 mai 2020 :

- «Gros retard sur les plantations de courges en plein champ car les parcelles sont sous l'eau». LISTRAC, maraîchage et poules pondeuses.

- «Jardin sous l'eau, impossible de planter quoique ce soit, de travailler le sol, pourrissement de certaines plantations (pieds de tomates/ concombres)». REIGNAC, maraîchage.

«Je ne tiens plus le compte des accidents climatiques de ces dernières années, mais depuis un an c'est sans arrêt, refaire, recommencer ...» BELIN BELIET, productrice de petits fruits.

«Plus encore que la pluie, c'est les phases d'inondations suivie de petites «canicules» de quelques jours qui m'inquiètent. Ce printemps, ce que j'ai observé, c'est que le sol ne réchauffe pas, il brûle. Les plants végètent. Encore aucune récolte sur les semis direct et plantations effectuées depuis semaine 12.

Les ventes directes ont été malmenées par le confinement, l'ambiance étrange et la psychose bien présente. Le creux de production était presque un soulagement. Cette période nous a demandé une énergie folle et une adaptation énorme. Prendre sur nous encore et encore.

Le découragement est bien là, la fatigue aussi. Cette saison s'annonce incertaine. Les questions que je me pose: quand est ce que ça va s'arrêter? Vais-je avoir les ressources physiques, psychologiques et économiques suffisantes pour encaisser encore.

Travail maximum mais chiffre nul, aide nulle et aucuns résultats. Nous ne récoltons plus les fruits de notre travail». BRACH, maraîchage.

Annexe 4 : Loi Egalim, article 73

« À titre expérimental et pour une durée de quatre ans à compter de la publication du décret prévu au dernier alinéa du présent article, des dispositifs d'abattoirs mobiles sont expérimentés dans l'objectif d'identifier les éventuelles difficultés d'application de la réglementation européenne. L'expérimentation fait l'objet d'une évaluation, notamment de sa viabilité économique et de son impact sur le bien-être animal, dont les résultats sont transmis au Parlement au plus tard six mois avant son terme. Cette évaluation établit des recommandations d'évolution du droit de l'Union européenne. Un décret en Conseil d'Etat précise les modalités d'application du présent article.»

Annexe 3 : Synthèse du rapport Quevremont année 2010 et Dossier Rue89 mars 2017

- Synthèse du rapport Quevremont à télécharger sur le site du Conseil Consultatif de Gouvernance Alimentaire de Bordeaux Métropole: <https://ccgad.bordeaux-metropole.fr/Ressources/Les-documents-du-CCGAD>

- Scan du dossier rue89 Bordeaux de mars 2017 :

Les paysans bordelais peuvent-ils nourrir la métropole ?

Dossier de Rue89 Bordeaux, rédigé par S. Barthélémy
<http://rue89bordeaux.com/2017/03/paysans-bordelais-peuvent-nourrir-metropole/#1>

L'agglomération bordelaise n'a qu'une journée d'autosuffisance alimentaire. Si elle ne s'est pas donné comme Albi l'objectif d'y parvenir, Bordeaux Métropole veut sauver les 176 exploitations agricoles qui lui restent, et favoriser l'installation des jeunes. Pas simple, comme le montre notre enquête.

Imaginons une apocalypse qui isolerait Bordeaux du reste du monde – faille sismique s'élargissant du Bassin d'Arcachon à la Garonne, nuage radioactif se dégageant de la centrale du Blayais, blocus pétrolier... Et bien les Bordelais seraient mal barrés. Car une fois dévalisés les rayons des supermarchés (ce qui prendra déjà un certain temps, car niveau grandes surfaces, l'agglomération est bien achalandée), il ne leur restera plus que 24 heures chrono pour s'alimenter avec des produits locaux.

Avec une journée d'autonomie, Bordeaux est en effet bien loin de l'autosuffisance alimentaire, un objectif que se sont par exemple donné Albi - nourrir en 2020 ses 50000 habitants grâce ses paysans - et Rennes. Une telle ambition n'est pas chez nous à l'ordre du jour. Est-elle pour autant hors de portée ? Il y a 50 ans, la communauté urbaine de Bordeaux aurait pu tenir un mois. En 1851, elle était autosuffisante.

"À cette époque, les jardins et les potagers occupaient près de 1 000 hectares, sans compter les "jouailles", ces vignes où alternaient des céréales, des légumes, des arbres fruitiers ou du tabac", écrivait Emmanuelle Bonneau dans la revue *Cambo* en 2013.

Aujourd'hui, alors que la population de l'agglomération est quatre fois plus importante qu'en 1850, elle dispose de cinq fois moins de terres nourricières, avec notamment 130 hectares dévolus au maraîchage.

4 terrains de foot par jour

L'agriculture s'est bien sûr spécialisée dans le Bordelais - la vigne couvre près de la moitié des espaces cultivés en Gironde, et le tiers des terres de la métropole - mais surtout, elle recule face à l'urbanisation galopante : entre 2005 et 2015, la surface agricole utile (SAU) du département s'est réduite de 1 332 hectares par an, soit 4 terrains de foot bétonnés (ou remis en friche) par jour !

En 2010, brantle-bas de combat. Comme le titre alors Sud Ouest, la communauté urbaine de Bordeaux sonne "Talente rouge sur sa ceinture verte" : il ne reste plus que 176 exploitations agricoles, dont 58 en viticulture et en 47 maraîchage, et une centaine seulement d'agriculteurs professionnels (pour près de la moitié des exploitants, ce n'est qu'une activité secondaire) ! Dans les années 60, le maraîchage faisait encore vivre 600 personnes dans la vallée des jallies, entre Eysines, Bruges, le Taillan et le Haillan, rappellent alors les élus.

Sous l'impulsion du président de l'époque, Vincent Feltesse, la CUB s'emploie alors à sanctuariser ces terres agricoles, qui représentent 10% de la surface de l'agglomération, soit 5800 ha. C'est l'un des objectifs des "55000 ha pour la nature", puis du PPEANP (périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains), déployé par le département de la Gironde, et qui entérine la

vocation agricole de 785 ha dans la vallée des jallies. Enfin, le nouveau plan local d'urbanisme (PLU 3.1) de Bordeaux Métropole est censé sauvegarder ces zones naturelles.

Du bon, du bio, du bobo

Par ailleurs, pour motiver les candidats à l'installation, Bordeaux Métropole s'emploie à favoriser les débouchés, en faisant notamment la promotion des circuits courts alimentaires - Amap (association pour le maintien de l'agriculture paysanne), Ruche qui dit oui et autres Drive Fermier permettent aux agriculteurs de vendre leurs produits directement, ou avec le moins d'intermédiaires possible.

Cultiver dans la métropole, c'est se rapprocher d'un marché porteur : la moitié des consommateurs de la Gironde. Et répondre à une demande croissante de fruits et légumes bio, peu ou pas produits localement, comme l'indique Jean-Christophe Mado, maraîcher dans le Blayais, et administrateur de Loct'Halle Bio, un groupement de plus de 70 producteurs qui fournit des magasins à Bordeaux et est depuis peu implanté au MIN (marché d'intérêt national) : "Nous avons une grosse demande insatisfaite en ail, échalotes et oignons. Et à 150 kilomètres autour de Bordeaux, on trouve un seul producteur de fraises bio, et pas du tout ou quasiment plus d'arboriculteurs faisant des prunes, des poires, des abricots ou des nectarines. C'étaient encore des cultures présentes il y a 30 ou 40 ans, et qui ont disparu essentiellement à cause des remembrements agricoles, qui ont conduit à couper les vergers ou les haies, notamment pour agrandir les vignes."

Très chères terres

Pourtant, malgré l'appétit des Bordelais pour le bio, l'hémorragie paysanne n'est sans doute pas finie. 80% des surfaces exploitées sont détenues par des agriculteurs de plus de 50 ans, et l'avenir de leurs terres est incertain, explique Céline Castellani, paysagiste de l'urba et auteure d'un rapport sur l'agriculture urbaine à Bordeaux : "40% des agriculteurs de la métropole sont proches de la retraite et sans reprendre. Face à ce risque de disparition des exploitations, le dynamisme est insuffisant. La moitié de la vallée maraîchère est sous exploitation car il y a un gros phénomène de rétention foncière : même quand leurs terres agricoles ne sont pas urbanisables, beaucoup de propriétaires rêvent qu'elles le deviennent, ce qui serait un Eldorado pour payer leur retraite."

De 1 à 2 euros le m² de terre agricole dans l'agglomération bordelaise, le prix bondit en effet à 178 euros lorsque le terrain est constructible. La pression des promoteurs est donc énorme, sur les propriétaires comme sur les communes, pour lesquelles la taxe d'habitation rapporte davantage que la production de pommes ou de salades, et pour les agriculteurs qui souhaiteraient s'installer, le ticket d'entrée est encore trop élevé dans la métropole : "Le coût du foncier est une contrainte essentielle à l'installation des jeunes", souligne Michel Lachat, directeur départemental de la SAFER (société d'aménagement foncier et d'établissement rural, organisme public chargé de veiller à l'utilisation des terres agricoles). Pour faire du maraîchage, un hectare vaut entre 10000 et 20000 euros dans la métropole. Les mêmes terres à 50 kilomètres de là coûtent 4000 à 5000 euros, soit deux à trois fois moins cher."

Travail, famille, pratique

Néanmoins, poursuit Michel Lachat, il y a bien des candidats à l'installation dans l'agglomération bordelaise (une quinzaine de porteurs de projets l'an dernier sur 270 en Gironde) :

"La demande est supérieure à l'offre de terre. Plein de gens se rêvent maraichers, mais quand ils ont compris qu'il faut travailler 12 heures par jours, y aller quand il pleut ou qu'il fait froid, le tout pour gagner un Smic, il reste beaucoup moins de monde. En outre, un bon agriculteur péruvien doit aussi être un bon communicant : si il veut profiter de la plus-value des circuits courts, il doit avoir un sens commercial assez développé. On a besoin d'espaces de test, des couveuses agricoles pour s'essayer au métier de maraîcher pendant un an ou deux. Nous en avons une à Blanquefort, la SAS Grainées."

Elle propose des lieux tests, un hébergement et une assistance juridique, technique et économique pour de futurs entrepreneurs à l'essai, les "couvés". D'autant plus nécessaire que ces nouveaux agriculteurs sont aussi désormais majoritairement des néo-ruraux, appelés "hors cadre familial" : la plupart ne sont plus des filles ou fils de paysans, tombés dans la culture de la terre ou l'élevage quand ils étaient petits, et bénéficiant de l'apprentissage de leurs aînés.

"Les débouchés, on les a, expose Christophe Guéron, maraîcher et éleveur à Léognan, et co-porte parole départemental de la Confédération Paysanne. Moi, faite de bras, je ne peux pas répondre à la demande de toutes les Amap, les Ruches qui dir oui ou de Local'Haïe Bio. Le problème, c'est les terres et la formation. Mais ce que propose le lycée de Blanquefort, c'est surtout de la formation à l'agriculture conventionnelle. Or tous les jeunes ou les gens en reconversion, ce sont des consommateurs qui ne veulent plus rentrer dans des serres traitées, pour ramasser des concombres. Ils veulent faire que du bio et boycottent le hors sol."

D'où la volonté de la Confédération paysanne de faire accompagner les jeunes par des tuteurs expérimentés, dans le cadre d'une structure dédiée à l'installation et à la transmission, l'Agap33 (association girondine pour l'agriculture paysanne). Local'Haïe Bio propose elle aussi un soutien logistique à ses membres. Certains jeunes parviennent à s'installer dans l'agglomération bordelaise, comme Julien Bard, éleveur de chèvres à la Ferme des Baugé, à Villenave d'Ornon :

"J'ai cherché désespérément pendant des années une exploitation à reprendre en Gironde, où je vis depuis 2006, raconte le jeune homme (31 ans), fils d'agriculteurs dans le Centre. Il fallait qu'elle soit proche de la métropole bordelaise pour pouvoir faire de la vente directe. Mais c'était inenvisageable, il faut être richissime. N'importe quelle grange se vend pour être transformée en maison secondaire ou chambres d'hôte. Alors après mes études j'ai fait autre chose, tout en appelant régulièrement la chambre d'agriculture, qui m'a alerté du projet de Villenave."

En 2015, la commune a en effet décidé d'installer un agriculteur pour entretenir les prairies de Baugé et 20 hectares d'espace naturel sensible dans la vallée de l'Eau blanche à Courrèjean. Seules conditions : élever des ovins et caprins, ayant pour mission de brouter ces champs, et de produire du fromage de chèvre et de la viande d'agneau.

Julien Bard et sa collègue Anne-Charlotte Bellivier, qui fabrique les fromages, ont été choisis parmi 15 candidatures reçues. Ils louent à la ville (400 euros par mois) les terrains et des locaux flambrants neufs. Pour le reste, Julien et Anne-Charlotte ont dû emprunter pour acheter le cheptel et le matériel à hauteur de 60000 euros.

Ils ne pourront pas se payer pendant deux ans, et espèrent se dégager un Smic au bout de cinq ans. D'ici là, l'éleveur vit grâce à son statut de jeune agriculteur, qui ouvre droit à une dotation, et la jeune femme d'une aide de Pôle Emploi et du salaire de son mari, qui, lui, n'est pas agriculteur...

"Sans nous, pas de nourriture"

Mais l'exploitation tourne, et n'aurait sans doute pas vu le jour sans la volonté de la ville, par ailleurs pointée du doigt pour la transformation du domaine de la Plantation, une ancienne terre agricole et une zone Natura 2000, en golf et projet immobilier. Si la mairie de Villenave d'Ornon n'a pas voulu créer une ferme pédagogique, les Baugé jouent toutefois un rôle de vitrine agricole, et même de promenade pour les familles du coin.

"Tout le monde est étonné de découvrir un poumon vert de 15 hectares en plein centre ville, et à deux pas de la rocade, poursuit Julien Bard. Et c'est très important pour nous de sensibiliser les gens : beaucoup pensent que les agriculteurs sont des pollueurs qui ne savent pas grand chose. Mais sans nous, pas de nourriture !"

A Blanquefort, c'est aussi la mairie qui est à l'initiative de la restauration de la Vacherie, inaugurée en septembre dernier. Cette ancienne ferme modèle, désaffectée depuis les années 60, est à la fois un lieu culturel – du théâtre y a par exemple été joué lors du FAB –, associatif, destiné à l'Anap et au système d'échange local (SEL) du coin et un site de production agricole.

Celle-ci va héberger un éleveur SBF (sans bergerie fixe) depuis quelques années : après avoir dû quitter les terres où travaillait son père au Plan Médoc, Julien Sarres et les 395 brebis étaient provisoirement hébergés à Parempuyre. Le troupeau, réduit à 250 têtes, va finalement paître en bord de Garonne, dans des champs appartenant à la ville de Blanquefort. La Vacherie servira surtout à la fabrication et à l'affinage des tomes, et au logement de Julien Sarres.

"Ma première idée c'était d'acheter, mais encore faudrait-il qu'il y ait des terrains en vente et à un prix accessible, raconte Julien Sarres. Le problème c'est que les propriétaires préfèrent garder ces terres dans l'espoir de les vendre pour construire des baraques. C'est un peu dommage qu'ils ne les mettent pas à disposition des agriculteurs, mais si j'étais à leur place je ferais peut-être pareil. Résultat, il y a plus de paysans qui partent à la retraite que de jeunes qui s'installent."

Peuvent-ils aujourd'hui démailler ou reprendre une exploitation dans l'agglomération bordelaise sans le coup de pouce des collectivités ? Après la ferme des Baugé et la Vacherie, d'autres projets poussent dans la métropole grâce à la volonté politique : seront ainsi prochainement dédiés au maraîchage 7 hectares aux Terres Sud, à Bègles, et 21 hectares à Mérignac, sur des terrains appartenant aux villes ou à la SAFER (société sous tutelle du ministère de l'Agriculture).

Les 87 hectares des Terres de Sabatey ont d'ailleurs fait l'objet d'un imbroglio l'an dernier : la commune et Bordeaux Métropole souhaitaient l'installation de maraîchers, dans l'espoir de "développer les capacités d'autosuffisance alimentaire de l'agglomération bordelaise", mais la SAFER, propriétaire des terrains, a opté pour un projet de centre équestre, porté par un jeune agriculteur, et à ce titre candidat prioritaire à l'attribution de 50 ha.

La décision a provoqué un tollé : Alain Anziani, maire de Mérignac, s'est étonné auprès du ministre de l'Agriculture, Stéphane Le Foll, de l'"entêtement" de la SAFER, "qui ne tient absolument pas compte des politiques publiques portées localement en faveur de l'agriculture".

Métropole

La SAFER a finalement modifié son projet à la marge, réduisant un poil la taille du centre équestre, et accordant 4 ha supplémentaires, soit 21 au final, à des projets de maraîchage et d'élevage. "Pourquoi pas de poules pondeuses, car c'est compliqué de trouver des œufs pour les Amap, indique Michel Lachat, directeur départemental de la SAFER. On va bientôt lancer un appel à manifestation d'intérêt, et on espère avoir entre 2 et 3 installations."

Ils bénéficieront au moins de bonnes terres, ce qui n'est pas le cas de tous les projets, déplore Christophe Guénon, de la Confédération Paysanne : "On critique souvent les porteurs de projets, des néo-ruraux rêveurs et utopistes. Mais on ne leur a souvent laissé que des merdes inondables en bord de Jallès, où ils ne peuvent pas mettre d'abris à cause des contraintes liées au risque d'inondation. Comment ranger son matériel sans cabane ? A force de se faire voler son matériel, un jeune a dû arrêter. Ou alors il n'y a pas l'électricité, ce qui rend impossible d'installer des pompes pour l'irrigation."

Les trois quarts du périmètre protégé de la vallée des Jallès sont en zone inondable, ce qui pose de sérieuses contraintes, reconnaît Clément Rossignol-Puech, vice-président de Bordeaux Métropole en charge de la nature : "Les agriculteurs de ce secteur demandent plus de souplesse sur le risque d'inondation. Ils peuvent construire des hangars mais doivent laisser 1/2 mètre pour que l'eau puisse passer, ce qui est compliqué pour tenir des bêtes enfermées ou protéger les récoltes. Sur ce point, nous avons bon espoir que cela bouge un peu du côté des services de l'État. Comme le foncier est très cher, ils souhaiteraient aussi pouvoir construire pour eux et leur famille sur des terres agricoles, ce qui leur éviterait de louer trop loin de leur travail. Normalement le PLU ne l'autorise pas, pour éviter que les maisons deviennent trop grosses ou que cela ouvre la voie à l'urbanisation d'un secteur. Mais nous avons lancé une étude spécifique sur le sujet."

"Compliqué, mais d'autres l'ont fait"

Animatrice régionale de Terre de Liens, une association qui aide les agriculteurs dans leurs recherches de foncier, Véronique Bauget plaide au conseil de gouvernement alimentaire de Bordeaux Métropole, entre autres, pour une bonne prise en compte de ces enjeux :

"On fait savoir que cela vaut la peine de réserver des terres fertiles pour la production agricole, et pas de mettre un maraîcher sur un reliquat de terrain dont on ne sait que faire. Il faut des terres adaptées, non polluées (lire ci-contre l'encadré sur la diéldrime) avec un habitat à côté, l'eau potable et l'électricité, la possibilité de pas être à côté de nouveaux routiers et de voisins... C'est compliqué mais d'autres agglós l'ont fait, et Bordeaux a affirmé sa volonté. Maintenant, il faudrait des terres à vendre, et pour l'instant ce n'est pas le cas. Le projet de Sabatey à Mérignac, est en cela intéressant car il pourrait servir de zoom sur le problème, et de levier."

Michel Lachat, directeur départemental de la SAFER, reconnaît aussi "une vraie préoccupation des élus bordelais pour préserver les espaces agricoles, qui participent à la qualité de vie des territoires, ménagent des poumons verts et une nature productive qui permet de nourrir la population".

"Mais il faut passer des intentions aux actes, et que les collectivités prennent par exemple en charge une partie des frais d'installations. Cela peut être une réponse aux contraintes des agriculteurs, et pas la seule. On espère tous que les agriculteurs puissent vivre sans être assistés."

Justement, Clément Rossignol-Puech annonce que Bordeaux Métropole blanche sur un schéma directeur de développement agricole, destiné à "pérenniser les exploitations existantes et aider à l'installation de nouveaux exploitants, avec le développement des circuits courts et bio". Aucun calendrier n'est encore avancé pour ce schéma, qui devrait se traduire par des aides financières aux nouveaux agriculteurs.

En attendant peut-être une réforme de la PAC (politique agricole commune) pour distribuer les aides au prorata des revenus des paysans, et qui favoriserait l'emploi plutôt que la taille des exploitations. Un débat qui nous renvoie de Bordeaux à Bruxelles.

La pollution qui empoisonne les maraîchers

En janvier dernier, le Préfet de Gironde a décidé d'interdire la production de cucurbitacées (courgettes, courges, courges...) sur la zone maraîchère des Jallès, sauf en cas d'autocotrité à la charge des exploitants. Motif : une pollution des sols à la diéldrime, pesticide mis sur le marché dans les années 50.

"L'État choisit donc de se défausser de ses responsabilités, a protesté la Confédération Paysanne. Il fait reposer l'intégralité des contraintes de la pollution sur l'exploitant agricole pourtant victime (...). Depuis l'interdiction de la diéldrime en 1972, quelles actions ont été engagées par l'État pour informer les producteurs ? Pour décontaminer les sols ? Pour prévenir de la rémanence dans les sols et ses conséquences sur les productions ?"

Le syndicat agricole, soutenu en ce sens par la métropole bordelaise, demande la prise en charge du coût des cotrités par l'État. Il menace d'engager une action au tribunal administratif.

Suivi de :

Christophe Guénon, le paysan résistant de Léognan

Christophe Guénon est agriculteur aux portes de Bordeaux, à Léognan. Il refuse le titre d'exploitant agricole et revendique le statut de paysan de la terre.



ENTRE TRANSMETTRE ET S'INSTALLER, L'AVENIR DE L'AGRICULTURE !

L'avenir de l'agriculture repose sur les femmes et les hommes qui la composent, chefs d'exploitation mais aussi salariés. Or, aujourd'hui dans notre pays, le nombre d'actifs diminue très rapidement car les installations sont loin de compenser les cessations d'activités. De plus, au regard de la pyramide des âges et des départs en retraite massifs prévus dans les années à venir, si rien n'est fait, cette tendance devrait se renforcer en entraînant la disparition d'environ un quart des exploitations qui subsistent encore.

C'est pourquoi, maintenir et si possible augmenter le nombre d'agricultrices et d'agriculteurs constitue un défi essentiel à relever. En effet, leur présence et leur travail dans l'ensemble des territoires sont indispensables pour garantir la sécurité alimentaire, assurer le dynamisme des zones rurales et réussir les transitions écologique, climatique, énergétique, économique et sociale qui s'imposent.

Paradoxalement, malgré la chute du nombre de fermes constatée depuis des décennies et en dépit de ses contraintes potentielles, le métier d'agriculteur attire aujourd'hui de plus en plus de jeunes et de moins jeunes aux profils diversifiés, pour beaucoup non issus du milieu agricole. Malheureusement, une proportion importante d'entre eux ne parvient pas à aller au bout de

la démarche pour différentes raisons : projets insuffisamment aboutis ou mal conçus, difficultés de trouver des terres et une ferme disponibles, problèmes d'accès aux financements nécessaires, lourdeur et complexité du parcours d'accompagnement...

Parallèlement, les paysannes et les paysans qui prennent leur retraite rencontrent eux aussi des difficultés pour trouver des successeurs. Si leur localisation et leur fertilité le permettent, les terres qu'ils exploitaient servent trop souvent à agrandir des exploitations existantes ou sont artificialisées, sinon elles peuvent s'enfricher.

Le renouvellement des générations constitue le thème central de cet avis car c'est une condition essentielle pour que l'agriculture française parvienne à réaliser ses indispensables mutations. Après en avoir de manière synthétique retracé les évolutions récentes et présenté la situation actuelle, en particulier sous l'angle sociodémographique, l'avis examine les dispositifs visant à favoriser l'installation et la transmission puis met en lumière les freins à leur développement.

Sur cette base, il formule des propositions concrètes pour faire en sorte que celles et ceux qui souhaitent exercer ce métier puissent y parvenir dans de bonnes conditions. Dans cet objectif, il appelle à



Bertrand Coly

est éducateur spécialisé, ancien Secrétaire général du MRJC (Mouvement rural de jeunesse chrétienne) et co-initiateur du FFJ (Forum Français de la Jeunesse). Il siège au CESE à la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation où il représente le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse.

Contact :

bertrand.coly@lecese.fr
06 03 98 85 17

la mobilisation de tous les acteurs concernés, qu'ils relèvent ou non du secteur agricole, ainsi qu'à la mise en œuvre de politiques publiques ambitieuses. Certaines de ces préconisations ont émergé lors de la « journée citoyenne » organisée dans le cadre de la préparation de l'avis, qui a réuni une vingtaine de personnes directement concernées par un processus de création, de reprise ou de transmission d'exploitations. Elles sont identifiées par le pictogramme .

LES PRÉCONISATIONS DU CESE

➤ 1. Amplifier l'action des collectivités territoriales

- Repérage des terres se libérant, mobilisation des biens communaux, portage du foncier
- Soutien aux structures favorisant la transmission et l'installation

➤ 2. Créer des déclinaisons départementales des comités régionaux Installation Transmission, financées et présidées par l'État et les régions (Préconisation ayant fait l'objet d'un dissensus)

- Création d'une dynamique multi-acteurs
- Recueil de données statistiques
- Accompagnement des cédants et des porteurs de projet
- Médiation entre cédants (ou propriétaires) et repreneurs

- **3. Organiser des rendez-vous pour sensibiliser les cédants potentiels à la transmission** 🧑🧑🧑
- **4. Inciter financièrement à la transmission**
 - Revaloriser les retraites agricoles (au moins de 85% du SMIC, pénibilité)
 - Clarifier et assouplir la cessation progressive d'activité
 - Créer une indemnité viagère de transmission
 - Supprimer les aides PAC à 70 ans ou dès la possibilité d'une retraite à taux plein
 - Remettre à plat les avantages fiscaux
 - Généraliser le recours au fonds de garantie sur les fermages
- **5. Résoudre les problèmes de logement**
 - Favoriser l'octroi des aides pour acquérir et rénover des logements anciens
 - Inciter à mettre en place la taxe d'habitation sur les logements vacants
 - Faciliter l'accès aux logements communaux (zones en tension immobilière)
 - Mobiliser les SAFER (droit de préemption)
 - Autoriser l'installation temporaire d'habitats légers aux normes
- **6. Proposer 5 ans avant l'âge de la retraite l'inscription sur le Répertoire Départ Installation (idem pour les porteurs de projets)** 🧑🧑
- **7. Favoriser l'émergence de projets (réunions collectives multipartenaires de primo accueil annoncées via Pôle Emploi, réseaux sociaux, Internet...)** 🧑🧑🧑
- **8. Élaborer un cahier des charges national pour concevoir des formations « amont » financées par CPF, Régions, Pôle-Emploi, VIVEA...**
- **9. Améliorer les dispositifs de formation** 🧑🧑
 - Transformer le BPREA :
 - développer l'apprentissage et diversifier les activités
 - créer une unité de formation pouvant être validée après l'installation effective
 - intégrer des modules adaptés aux nouveaux profils
 - Favoriser la prescription d'un stage de 1 à 6 mois dans le PPP
- **10. Multiplier les espaces tests grâce à un fonds d'amorçage** 🧑🧑
- **11. Favoriser le droit à l'essai** 🧑🧑
 - Généraliser le « parrainage » et améliorer la situation des bénéficiaires
 - Développer les tests en statut collectif (GAEC à l'essai, apport en industrie)
- **12. Faire évoluer la DJA vers une Dotation Nouvel Installé** 🧑🧑
 - Porter à 50 ans la limite d'éligibilité
 - Supprimer le caractère coercitif du plan d'entreprise et intégrer un volet transition agroécologique
- **13. Financer l'installation via la PAC :**
 - Doubler (2 à 4%) le volet « nouvel installé » et fonder l'aide sur un montant forfaitaire par nouvel installé
 - Majorer les aides régionales pour les installations dans un Projet alimentaire territorial
 - Utiliser le fonds de garantie (FEADER) pour faciliter le financement bancaire
- **14. S'appuyer sur le modèle coopératif**
 - Renforcer les collaborations coopératives/établissements d'enseignement agricole
 - Développer le parrainage coopérateurs aînés/nouveaux installés
- **15. Ouvrir aux membres d'une Coopérative d'Activités et d'Emploi ou d'une Société Coopérative et Participative le dispositif d'aide à l'installation** 🧑🧑
- **16. Prendre en charge (5 ans) les coûts de certification « agriculture biologique »**
- **17. Adopter une loi foncière**
 - Protéger les terres agricoles
 - Faire de l'installation la priorité des outils de régulation et supprimer leurs contournements (formes sociétaires, travail à façon)
- **18. Taxer plus fortement les plus-values réalisées lors de changements de destination des terres** 🧑🧑
- **19. Permettre aux candidats à l'installation de présenter leur projet en CDOA**

Annexe 7 : Article Reporterre, janvier 2020

Une commune bretonne impose l'agriculture bio et paysanne à 400 propriétaires, 27 janvier 2020 / Jérôme Le Boursicot (Reporterre).

En recourant à une procédure méconnue du Code rural, le maire de Moëlan a permis de mettre en culture des parcelles agricoles privées laissées à l'abandon. Une trentaine d'emplois doivent être créés d'ici deux ans et l'autonomie alimentaire de la commune sera renforcée.

Coup de force ou idée de génie ? À Moëlan-sur-Mer (7.000 habitants), dans le Finistère, la municipalité pousse plus de 400 propriétaires à louer d'anciennes terres agricoles inoccupées à des paysans. Objectif : stimuler l'économie locale via l'agriculture biologique, tout en luttant contre la forte spéculation foncière et l'artificialisation des sols.

Les élus utilisent une procédure méconnue du Code rural, jamais employée à une telle échelle : la mise en valeur de terres incultes. C'est une initiative publique enclenchée dans l'intérêt général, qui peut aller jusqu'à l'obligation de mise en culture. Résultat : des paysans s'installent en agriculture bio sur ces friches agricoles, trop heureux de passer outre la pression foncière qui constitue un frein majeur au développement de l'agroécologie.

La perte de terres agricoles est massive en Bretagne

« À la clé, une trentaine d'emplois créés d'ici deux ans sur plus de 120 hectares », s'enthousiasme le maire, Marcel Le Pennec. De quoi approvisionner en aliments sains la restauration collective (cantines scolaires, Ehpad, hôpitaux, etc.) de la commune et les agglomérations de Quimperlé et Lorient. La production devrait aussi permettre de créer le premier marché bio de Moëlan.

En plus de relocaliser l'économie, l' élu veut « reconstruire la mosaïque paysagère d'autrefois » et favoriser le retour de la biodiversité dans sa commune. L'initiative, « une première », est scrutée par le ministère de l'Agriculture et les collectivités locales, assure le maire.

La démarche est « reproductible partout », ajoute Lysiane Jarno, animatrice-coordinatrice de Terre de liens en Bretagne. Pour elle, il est urgent de remettre en culture ce foncier agricole en friche. Car ces terres « empêchent l'autonomie alimentaire fondée sur l'agriculture bio, locale et respectueuse des territoires ».

L'enfrichement génère en effet « un foncier inculte au moins autant responsable de la perte de terres agricoles que le phénomène d'artificialisation », ont conclu deux députés dans un rapport de décembre 2018. Et cette perte de terres agricoles est massive en Bretagne, « première région agricole » : une surface équivalente au Champ-de-Mars parisien (24,3 hectares) est perdue toutes les deux heures, a calculé Terre de liens. L'association évoque donc un potentiel énorme. Rien que dans le Finistère, « le département estime à plus de 60.000 hectares la superficie des friches agricoles sur son territoire ».

« Redonner leur vocation agricole à ces parcelles très fertiles »

Pour comprendre le projet de Moëlan, il faut prendre la direction des friches concernées, nichées au cœur d'un paysage de bocage. Toujours classées agricoles dans le cadastre, ces parcelles forment désormais un maquis souvent impénétrable, composé

de ronces, d'arbrisseaux ou de jeunes arbres. Ce sont les seuls vestiges d'une agriculture vivrière pas si ancienne.

« Pendant un siècle, jusque dans les années 1970, Moëlan vivait encore de la pêche, raconte le maire, ancien biologiste marin. Les pêcheurs étaient aussi paysans. » Leurs parcelles, des bandes côtières courant jusqu'à la mer étaient fertilisées avec des algues ramassées sur la plage. La polyculture élevage était alors de mise sur ces terres très riches : quelques vaches, cochons et poules côtoyaient céréales et légumes.

La commune littorale a longtemps vécu de la mer. Mais, au sortir de la Seconde Guerre mondiale, les machines ont commencé à remplacer les humains dans les champs. Les petits paysans ont délaissé leurs terres. Et les héritages successifs ont multiplié le nombre de petites parcelles dispersées et possédées par plusieurs propriétaires à la fois. « Au bout de quelques dizaines d'années, ces terres morcelées n'ont plus intéressé personne », assure Marcel Le Pennec.

En 2014, Marcel Le Pennec a été élu maire. Voyant la mer se vider et le port de Moëlan n'abriter plus que quatre bateaux de pêche, il s'est tourné vers la terre. Son but : « Redonner leur vocation agricole à ces parcelles très fertiles. »

C'est là qu'Erwan Gourlaouen, conseiller municipal et ingénieur agronome, a proposé « un truc qui n'a jamais été fait mais qui existe dans le Code rural » : les articles L125-1 et suivants prévoient « que les friches agricoles ne doivent pas exister », résume le maire. Qui explique : « Quand un terrain agricole contient des friches depuis au moins trois ans, les autorités peuvent demander aux propriétaires de les mettre en culture eux-mêmes ou de les louer à des agriculteurs qui le feront. »

Une commission communale pour mener à bien le projet

Le maire a présenté son projet aux habitants : agriculture bio, débouchés locaux, préservation d'une partie des friches. « Dans le cahier de doléances laissé à disposition à la mairie », les propriétaires concernés ont plébiscité le bio, relate l' élu.

C'est le début d'une aventure de cinq ans. Informé de cette volonté de recourir à la procédure du Code rural, le conseil départemental du Finistère a chargé une commission d'aménagement foncier de recenser les zones dans lesquelles il serait d'intérêt général de remettre en valeur les parcelles incultes (en friche) ou manifestement sous-exploitées (sans véritable valorisation agricole).

Résultat : 120,4 hectares correspondant à plus de 1.200 parcelles ont été choisis. Soit un gros tiers des 350 hectares de terres agricoles inoccupées de la commune. Le reste a été laissé à la nature. Dans la foulée, le département a créé une commission communale pour mener à bien le projet. Celle-ci consulte les propriétaires concernés, avant de déterminer si leur parcelle doit rester en friche ou avoir un usage agricole.

Les friches agricoles de Moëlan formant un maquis souvent impénétrable composé de ronces, de fourrés et de quelques jeunes arbres.

Julien Doineau fait partie des paysans candidats. Il est déjà propriétaire d'une petite parcelle de 2.000 m², où poussent de succulents physalis (on a goûté), d'appétissantes pommes à cidre et autres fruits et légumes. Comme tous les néopaysans, Julien Doineau a connu la galère de l'accès au foncier. Il n'a donc pas hésité à se porter candidat pour mettre en culture des terrains en friche voisins du sien. De quoi porter sa surface cultivée à 1 ha, un espace qu'il juge suffisant pour vivre de son activité. La préfecture a donné son accord, « qui vaut bail de location », précise-t-il.

« Tous les propriétaires conservent la propriété des terres »

Sans le fameux article du Code rural, l'installation de ce maraîcher sur les friches aurait été impossible : ces terres concernent plus de 30 propriétaires ; des particuliers, qui, pour certains, espèrent bien revendre leur parcelle si proche de la mer à prix d'or, pourvu qu'elle devienne un jour constructible.

C'est là tout l'intérêt du projet conduit à Moëlan : les pouvoirs publics (municipalité, département, région, préfecture) s'unissent pour regrouper de petites parcelles en lots cultivables. Et obligent tous les propriétaires à les mettre en culture eux-mêmes ou à les louer à des paysans.

Julien Doineau, maraîcher en cours d'installation sur des terres agricoles en friche, se réjouit de pouvoir accéder au foncier grâce à l'initiative de la commune.

Seulement voilà, « à moins d'aller vendre ses carottes à 50 km de Moëlan, c'est mieux d'avoir de bonnes relations de voisinage avec les propriétaires », juge Julien Doineau. Le maraîcher met donc un point d'honneur à dialoguer avec chacun d'eux.

Le dialogue peut être compliqué entre les partisans du projet et ses détracteurs, des opposants très minoritaires selon le maire et Terre de liens. Pétition contre l'initiative municipale, recours devant le tribunal administratif, confrontation par articles interposés dans la presse locale... Et même des « menaces » et « intimidations » subies par des élus au début de l'initiative, ajoutent certains d'entre eux.

Il y a d'abord eu la colère des exploitants historiques de la commune, attachés aux pratiques intensives en chimie et réclamant les friches pour eux. Puis la grogne est venue des propriétaires mécontents. Ceux-ci évoquent un « projet autoritaire » fondé sur une « loi d'un autre âge ». Certains dénoncent une « spoliation » et une atteinte à « la jouissance de la propriété ».

La beauté de la côte attire de plus en plus de touristes et d'habitants, ce qui pousse les propriétaires de terrains à spéculer. Reste que « tous les propriétaires conservent la propriété des terres », rétorque Lysiane Jarno, de Terre de liens. L'association et le Groupement des agriculteurs biologiques du Finistère ont mené des ateliers afin, notamment, d'accompagner les propriétaires pour que le projet corresponde dans la mesure du possible à leurs

besoins. Le maire admet que la procédure peut être perçue comme « violente » par les propriétaires. En tout cas, pour l'heure, les opposants n'ont pas pu empêcher le projet de suivre son cours.

Ces opposants mettent en avant une décision du tribunal administratif de Rennes en leur faveur. L'institution judiciaire a en effet annulé la délibération du conseil départemental du Finistère qui déclenche la procédure de mise en valeur des terres incultes. Condamnée à verser 1.500 euros au Syndicat départemental de la propriété privée rurale du Finistère, la collectivité locale évoque un simple « vice de forme ». Elle « prend acte de la décision du tribunal administratif, qui ne remet pas en cause l'intérêt du projet, et envisage sérieusement de faire appel », ajoute le cabinet de la présidente du conseil départemental, Nathalie Sarrabezolles.

« Le projet agricole, qui doit multiplier les milieux variés, sera une force pour rendre sa biodiversité au bocage »

Autre obstacle à franchir : le défrichement. L'opération a commencé pour Maël Dameron et Fanny Kernen, dont le projet agroécologique mêle élevage de chèvres et activité de paysan-boulangier sur une cinquantaine d'hectares. Mais le coût (de 40.000 à 80.000 €) est si élevé qu'ils craignent de devoir abandonner leur installation à Moëlan, car l'aide financière que les collectivités leur promettaient pour le défrichement pourrait se transformer en simple prêt à taux 0.

Et puis, pourquoi défricher ces terres où la nature reprend ses droits depuis belle lurette ? La question a fait débat au sein de l'association Bretagne vivante, pionnière en matière de protection de la nature. Mais, impliquée très tôt, elle a été écoutée : de vastes zones (boisées ou près des côtes) resteront en friche. En outre, « le projet agricole, qui doit multiplier les milieux variés, sera une force pour rendre sa biodiversité au bocage », opine Jean-Pierre Roullaud, membre de Bretagne vivante.

Les autres porteurs de projet participeront eux aussi au renouveau de la nature moëlanaise. Tout un écosystème pourrait bientôt naître dans la commune : de l'arboriculture, des plantes aromatiques et médicinales, des fleurs coupées, et même une ferme maraîchère d'insertion (membre du réseau Les Jardins de Cocagne) pouvant à terme employer jusqu'à une dizaine de personnes en difficulté.

Annexe 8 : Dossier installation, CDOA de Gironde

2019 - début 2020

Création ou reprise d'entreprise	Surface	Montant d'investissement	Taux d'emprunt	Subventions	DJA (ne rentre pas dans le plan de financement car c'est une aide à la trésorerie)
Viticulture					
Reprise HCF	13,48 ha	653 000 €	100%	0	30 600 €
Reprise HCF	18,66 ha	877 606 €	74%	0	30 600 €
Reprise HCF	51,27 ha	254 213 €	85%	22 056 €	24 400 €
Reprise HCF	18,10 ha + agrandissement de 15 ha en fermage	2 132 350 €	99%	20 000 €	28 400 €
Reprise HCF	14,7 ha + projet d'agrandissement en fermage	168 200 €	100%	0 €	26 600 €
Reprise CF	101,63 ha	211 620 €	63%	88 300 € (aide à la restructuration du vignoble)	21 650 €
Reprise CF	49,97 ha	104 000 €	100%	0 €	24 400 €
Reprise CF	10,57 ha	173 870 €	86%	0 €	21 650 €
Reprise CF	198,95 ha + agrandissement de 13 ha	439 863 €	72%	0 €	28 400 €
Reprise CF	49,32 ha + agrandissement de 18,7 ha	557 700 €	89%	18 000 €	28 400 €
Reprise CF	73,04 ha + agrandissement de 12 ha	361 725 €	100%	0 €	28 400 €
Reprise CF	13,27 ha	116 800 €	77%	0 €	24 400 €
Reprise CF	16,09 ha	368 912 €	69%	37 100 €	24 400 €
Reprise CF	19,97 ha	142 700 €	100%	24 900 €	24 400 €
Reprise CF	10,44 ha	117 312 €	76%	17 000 €	24 400 €
Maraîchage					
Création d'entreprise	5,16 ha	42 596 €	77%	6927	17 600 €
Création d'entreprise	3,12 ha	114 704 €	53%	11151	26 600 €
Création d'entreprise	4,25 ha	76 200 €	20%	27400	17 600 €
Production légumière					
Reprise CF	300,5 ha	702 000 €	97%	16500	25 650 €
Equins					
Reprise HCF		321 000 €	78%	0	31 400 €
Reprise HCF		581 000 €	100%	0	30 600 €
Ovin viande					
Création d'entreprise	14,29 ha + parcours	124 087 €	66%	0	17 500 € x 2
Création d'entreprise	10 ha + parcours	129 663 €	99%	0	28 600 €
Bovin viande					
Reprise CF	175,94 ha (tout en prairie permanente)	287 600 €	94%	5000	26 600 €
Reprise HCF	115,50 ha (prairie)	289 000 €	100%	0	26 600 €
Bovin lait					
Reprise CF	181,12 ha (prairies + grandes cultures)	163 750 €	84%	0	28 600 €



Confédération Paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination Paysanne Européenne et de Via Campesina

M. ROUSSET,
Président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine
Hôtel de région
14, rue François de Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex

LRAR

Objet : Demande de rendez-vous concernant la situation alarmante de la filière des vins de Bordeaux.

Bordeaux le 14 février 2019,

Monsieur le Président,

Nous alertons depuis des mois sur la situation plus que préoccupante des vins de Bordeaux. Notre alerte est restée sans écho malgré une dégradation encore accélérée en fin d'année. Bien au contraire, les propos des responsables officiels n'ont visé qu'à relativiser, voire occulter la crise. Leur communication a été très performante, au point que ce sujet n'en est plus véritablement un.

Il nous semble que le Conseil Régional doit être tenu au courant de la réalité de cette situation, et de ses conséquences imminentes.

Afin d'échanger sur ces éléments, nous souhaiterions vous rencontrer lors d'un rendez-vous à votre convenance.

Vous remerciant par avance pour l'attention que vous porterez à ce courrier, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, nos cordiales salutations.

Dominique Techer
Secrétaire départemental
Confédération paysanne de Gironde

copie à :

Thierry Mazet, Directeur de l'agriculture au Conseil régional Nouvelle Aquitaine

Confédération paysanne de Gironde

8 Rue de la Course - 33000 Bordeaux
Tél: 05.56.52.26.79 - Email: conf.paysanne33@wanadoo.fr
Site internet: gironde.confederationpaysanne.fr
Permanences téléphoniques: du lundi au jeudi de 9h à 12h

Mme La Préfète
2 esplanade Charles de Gaulle
CS 41397
33077 BORDEAUX CEDEX

Lettre BAR

Bordeaux le 5 juin 2020

Objet: Enjeux de l'agriculture en Gironde

Madame la Préfète,

Depuis le mois d'octobre 2019, les paysannes et paysans de Gironde subissent de multiples et incessants assauts climatiques. Sans répit, quasiment sans discontinuer, la pluie, le vent, la grêle, les chocs thermiques viennent détruire cultures et outil de production.

Le 21 décembre, Météofrance relève des vents à 140 km/h : serres envolées, bâtiments endommagés, cultures noyées et perdues, parcelles inondées et impraticables, retard dans les remises en culture.

Du 25 février à début mars, vents forts, voire tempétueux. En 6 jours, il tombe l'équivalent d'un mois de pluie.

En avril, les précipitations souvent orageuses sont de 50 à 80% excédentaires par rapport à la normale.

Du 9 au 11 mai, **c'est une véritable pluie de mousson qui s'abat sur nos cultures**. Il tombe entre 160 et 305mm de pluie. Et c'est le 2ème mois de mai le plus chaud depuis 1900.

Il a été quasi-impossible de semer les céréales aussi bien à l'automne qu'au printemps !

Face à cette situation, une paysanne résume ainsi les questions partagées par tous : « Quand est-ce que ça va s'arrêter? Vais-je avoir les ressources physiques, psychologiques et économiques suffisantes pour encaisser encore. Travail maximum mais chiffre nul, aide nulle et aucuns résultats. **Nous ne récoltons plus les fruits de notre travail** ».

En face de cette situation, aucune aide à la mesure du problème. **On continue à traiter ce sujet comme on le traitait il y a 20 ans, en tant qu' "accident climatique"**. Mais le climat a fondamentalement changé. La nature qui était accueillante et généreuse est devenue hostile et pingre.

Certaines cultures semblent n'avoir même pas de statut. Suite à l'épisode de grêle du 17 avril, la Chambre d'agriculture ne communique que sur les dégâts dans le vignoble, à un moment où le déficit en cultures alimentaires s'est révélé criant !

Il faut une véritable mise à jour des dispositifs de secours aux paysannes et paysans. Trop de fausses solutions sont aujourd'hui sur la table. Il faut maintenant se poser les vraies questions :

- **Quelles sont les priorités ? Produire une alimentation saine et locale ou bien consacrer 7 milliards d'euros (plus le kérosène détaxé) pour Air France-KLM ? Où doit aller l'argent public et la volonté politique ?**
- **Peut-on prétendre installer des paysans et paysannes nombreux pour assurer cette alimentation locale de qualité sans aucune prise en charge collective des destructions liées à la dégradation des conditions climatiques ?**

Dit autrement , alors que le PDG d'AXA déclarait lui-même, en 2015, qu'« un monde a +4°C n'est plus assurable », peut-on renvoyer les dégâts climatiques à un problème d'assurance personnelle à la charge du paysan ?

- En Gironde des dizaines de milliers d'hectares de vignes n'ont plus de marchés. Doit-on laisser se faire anarchiquement la déprise viticole (qui va être d'autant plus active que nombre de viticulteurs arrivent à l'âge de la retraite sans repreneur) ? Ne vaudrait-il pas mieux organiser la préservation de ces terres agricoles et leur conversion vers des cultures diversifiées qui assureront la production alimentaire dont nos territoires ont besoin ?

Nous sollicitons donc un dialogue entre vos institutions et notre réseau

- autour de ce diagnostic, rarement posé ouvertement ;

- autour des pistes ouvertes depuis longtemps par l'**Agriculture Paysanne** (démarche que notre réseau travaille et met en place depuis 30 ans, basée sur l'autonomie, le travail avec la nature, la répartition de la production, la transmissibilité, la qualité des produits, le développement local) ;

- autour d'un dispositif de préservation et stockage du foncier allant au-delà des missions de la société anonyme SAFER.

La période compliquée qui s'ouvre maintenant ne nous permet plus d'être dans des scénarii de continuité. Elle nous impose d'élaborer un véritable plan B pour l'agriculture, hors des sentiers battus,

Devant cet enjeu territorial et social, et dans l'attente d'une écoute attentive et d'un rendez-vous prochain, veuillez recevoir, Madame La Préfète, nos respectueuses salutations.

Michel NIVELLE
Président de l' Association
Gironde pour l'Agriculture Paysanne

Dominique TECHER
Porte-parole de la Confédération Paysanne
de la Gironde



Destinataires : M. le Directeur de la DDTM Renaud Laheurte, M. le Président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine Alain Rousset, M. le Président du Conseil départemental de la Gironde Jean-Luc Gleyze, M. le Président de Bordeaux-Métropole Patrick Bobet.

Les 10 principes de l'agriculture paysanne

La production d'une alimentation de qualité accessible à toutes et tous, finalité de la souveraineté alimentaire, et l'existence de paysannes et de paysans nombreux nécessitent donc un projet global : celui d'agriculture paysanne. Il comprend 10 principes fondamentaux.

N° 1 Répartir les volumes et les moyens de production afin de permettre au plus grand nombre d'accéder au métier et d'en vivre.

L'industrialisation de l'agriculture et la concentration des exploitations qui l'accompagne incitent à produire toujours plus par actif, et réduit le nombre de paysannes et de paysans.

Le développement des uns se fait donc au détriment des autres. Le droit à produire est à la fois un droit au travail et un droit au salaire, revenu du travail. Afin de permettre l'accès au métier au plus grand nombre, de pérenniser des petites fermes, le partage des volumes et des moyens de production est un principe fondamental prioritaire face aux agrandissements de fermes déjà trop grandes.

L'Etat est responsable, il doit réguler la taille des ateliers et des fermes, et assurer le caractère rémunérateur des marchés agricoles.



N° 2 Appliquer la souveraineté alimentaire ici et ailleurs

L'agriculture paysanne repose sur la solidarité. Chaque paysanne ou paysan du monde est, pour tous les autres, une « autre paysanne ou paysan du monde ».

Une politique agricole qui prône l'agressivité sur les marchés mondiaux pour les productions où son territoire est excédentaire instaure la compétition entre paysannes et paysans du monde, donc à terme la disparition d'une grande partie d'entre eux.

Lutter pour la souveraineté alimentaire ici ne peut se faire qu'en la respectant là-bas. Cette dernière se base sur deux règles majeures :

* **Le droit de chaque paysanne, chaque paysan, à l'intérieur de chaque État, de participer à la production et à la sécurité alimentaire du pays.**

* **Le droit de chaque peuple, de chaque territoire, de chaque État du monde, d'organiser sa souveraineté alimentaire et de protéger son agriculture.** Ce pourquoi les processus démocratiques sur les questions agricoles et alimentaires doivent être renforcés.

Il s'agit donc d'orienter la production agricole des pays dans l'objectif de nourrir les populations locales et non de viser la conquête de marchés internationaux. Ces droits sont incompatibles avec les règles de l'OMC et de nombreux autres accords de libre échange (Tafta, Ceta, APE...).

N° 3 Respecter la nature et le climat

Pour produire, l'agriculture utilise les éléments du milieu naturel : l'eau, le sol, l'air, la biodiversité. Ces éléments, qui constituent le socle du travail des paysannes et des paysans, sont le bien de tous. Ils ne sont pas la propriété d'une génération de paysannes et de paysans. Les éléments naturels doivent être préservés, afin d'assurer la pérennité de leur utilisation par les générations futures. « On n'hérite pas la terre de nos parents, on l'emprunte à nos enfants », disait St Exupéry.

Le respect de la nature se réalise aussi dans une complémentarité agriculture/élevage sur les territoires, et dans l'établissement de liens Hommes/animaux éthiques qui veille aux bonnes conditions de traitement des animaux tout au long de leur vie.

Enfin, la réalité du changement climatique et la menace qu'il représente pour nombre d'espèces végétales et animales, ainsi que pour de nombreux agrosystèmes sur l'ensemble du globe, nécessitent une réflexion majeure sur l'émission de gaz à effet de serre par les pratiques agricoles et leur capacité à stocker du carbone.

N° 4 Valoriser les ressources abondantes et économiser les ressources rares.

La production agricole nécessite de mettre en œuvre un certain nombre de ressources : le sol, l'eau, l'énergie, le travail, le capital, l'espace. Un certain nombre de ces facteurs sont abondants et renouvelables, d'autres sont rares et non renouvelables. L'agriculture paysanne vise à mettre en valeur les premiers et économiser au maximum les seconds.

Par exemple, le travail humain, s'il est effectué dans des conditions socialement acceptables, est une ressource abondante, tandis que la substitution du travail en capital exige une grande quantité d'énergie souvent non renouvelable.

Pour servir l'intérêt général, les conditions d'utilisation des ressources rares, en particulier l'affectation des sols, tout comme celles des ressources abondantes et renouvelables, doivent être définies en conformité avec le projet de souveraineté alimentaire. L'efficacité énergétique, laissée pour compte du développement industriel, doit être mieux prise en compte pour orienter les systèmes de production.

N° 5 Rechercher la transparence dans les actes d'achat, de production, de transformation et de vente des produits agricoles.

Chaque citoyen a le droit de connaître le processus d'élaboration d'un produit alimentaire depuis les intrants achetés, ses conditions de production, les étapes de sa transformation jusqu'à sa commercialisation. Cette exigence de transparence s'applique à chaque maillon de la chaîne d'élaboration d'un produit, quelle que soit la production ou la filière.

Cependant, cette nécessaire transparence ne doit pas être un motif pour s'émanciper de normes protectrices de l'environnement ou de la santé des travailleurs et des travailleuses, qui sont garantes de la transparence. Il est indispensable d'élaborer des normes de moyen interdisant les pratiques ou produits néfastes pour la santé ou l'environnement.



N° 8 Rechercher les partenariats avec d'autres acteurs du monde rural.

L'agriculture n'est pas et ne doit pas être considérée comme un monde en dehors de la société. Pour être viable et socialement acceptable, l'activité agricole doit être partie prenante de la vie économique et sociale. Par les relations privilégiées que l'agriculture entretient avec le milieu naturel, elle peut être un lieu d'accueil, d'insertion et d'équilibre du territoire.

Pour participer au dynamisme de la vie locale et du milieu rural, les paysannes et paysans doivent mettre en œuvre des partenariats avec les autres secteurs d'activité. Au même titre que l'agriculture paysanne ne peut être hors sol, elle ne peut être hors territoire. Ainsi, les espaces de décision agricole (chambre d'agriculture, Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture - CDOA, Safer...) doivent être ouverts aux citoyens et citoyennes du territoire pour qu'ils et elles puissent influencer sur l'orientation de l'agriculture locale. Et de nouveaux lieux de démocratie sur les questions agricoles et alimentaires doivent être ouverts sur les territoires.

N° 6 Assurer la bonne qualité gustative et sanitaire des produits pour tout le monde.

La qualité d'un produit résulte de son mode de production : taille d'atelier, niveau d'intensification, semences et races choisies, modes d'élevage et de culture, utilisation des intrants, conditions de transformation et de stockage. Les qualités sanitaire et nutritionnelle ne sont pas subjectives. Au contraire, elles doivent être officiellement reconnues et vérifiables par chaque citoyen et chaque citoyenne. Pour ce faire, des obligations de résultat doivent être privilégiées à des normes de moyens qui incitent aux investissements. Elles doivent être souples sur les moyens, construits par les paysannes et les paysans, à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de qualité sanitaire suivant l'organisation et le dimensionnement des ateliers.

Certaines démarches de signes de qualité apportent des garanties intéressantes sur les modes de production. Cependant, le projet d'agriculture paysanne défend que l'ensemble de la production agricole augmente ses standards de qualité, pour le bien être de chacun. Des politiques d'accès pour tous et toutes à ces standards de qualité doivent être pensées afin de sortir l'ensemble de la production et de la consommation alimentaire d'une dynamique d'industrialisation.

N° 9 Maintenir la diversité des populations animales élevées et des variétés végétales cultivées.

Les populations animales et végétales, extrêmement diversifiées, appartiennent au patrimoine de l'humanité. Cette biodiversité doit être préservée, transmise et enrichie :

* **Pour des raisons historiques.** Une histoire de la vie qui s'est enrichie au fil des générations doit se poursuivre. Au même titre que la terre, nous devons d'enrichir la biodiversité pour ceux qui nous suivent.

* **Pour des raisons économiques.** Certaines des variétés et des espèces sont particulièrement adaptées à la diversité des territoires et des sols, et apporteront des réponses aux défis du changement climatique. L'introduction d'OGM, quelle que soit la technique d'obtention, est à bannir vu les risques que cela représente pour le reste de la biodiversité.

L'utilisation et le développement de semences paysannes et de races locales, au cœur des pratiques des paysannes et des paysans, doit être facilitée et encouragée par les politiques publiques.

N° 7 Viser le maximum d'autonomie dans le fonctionnement des exploitations agricoles.

L'autonomie est à la fois la capacité d'être maître de ses choix et la possibilité d'exercer cette capacité.

L'autonomie de la paysanne, du paysan repose sur son autonomie décisionnelle. Celle-ci détermine son autonomie technique et économique.

L'autonomie n'est pas l'autarcie. L'autarcie mène à l'isolement. Elle va à l'inverse l'intégration des paysannes et des paysans dans les territoires, et mène à terme à leur disparition. Au contraire, l'autonomie repose sur le partenariat et la complémentarité entre les productions, les paysannes et paysans, les régions agricoles, les acteurs locaux, la société. **Les collaborations et les projets collectifs sont au cœur de l'agriculture paysanne :** ils doivent être soutenus et reconnus.

Les méthodologies d'accompagnement, de formation et d'animation des techniciens agricoles sont à même de répondre à cette nécessaire autonomie des exploitations agricoles. Elles doivent structurer le fonctionnement de l'ensemble du secteur du conseil agricole, trop souvent basé sur des démarches descendantes conduisant à imposer des pratiques au service des filières. Les projets de recherche participatifs et collaboratifs doivent être privilégiés, au service de l'autonomie des paysans.

N° 10 Raisonner toujours à long terme et de manière globale.

C'est dans la globalité que l'on arrive à tenir compte des dimensions sociale, économique et environnementale de l'agriculture paysanne. Si une de ces dimensions manque, ce n'est plus de l'agriculture paysanne. L'agriculture paysanne correspond à l'ensemble de ces dix principes, car ces principes sont interdépendants. Chacun d'eux pris isolément n'est pas l'agriculture paysanne.

Chaque principe est une condition nécessaire, mais non suffisante de l'agriculture paysanne.



Annexe 11: Définition des petites fermes

« Partant de la définition validée en 2002 par le Conseil supérieur d'orientation du ministère de l'Agriculture, la Confédération paysanne propose que les petites fermes soient ainsi définies :

- Un chiffre d'affaires hors taxes, incluant les aides PAC du 1er pilier (en moyenne triennale), inférieur à 50 000 € pour une Unité de travail annuel (UTA), 62 500 € pour 1,5 UTA, 75 000 € pour 2 UTA, 100 000 € pour 3 UTA, 125 000 € à partir du quatrième UTA (et au-delà). Les cotisant-e-s solidaires et la pluriactivité sont pris en compte tant que leur revenu (inférieur au SMIC) ajouté au chiffre d'affaires est inférieur aux plafonds ci-dessus ;
- Un montant maximum d'aides du 1er pilier de la PAC (en moyenne triennale) de 15 000 €/1 UTA, 20 000 €/2 UTA et au-delà ;
- Une surface (SAU déclarée à la PAC) maximum, hors landes et parcours, inférieure à 30 ha (58% de la surface moyenne des fermes françaises) pour 1 UTA, 40 ha pour 2 UTA, 50 ha pour 3 UTA, 60 ha pour 4 UTA et au-delà. »

Annexe 12: Références pour aller plus loin sur le sujet de l'élevage à l'herbe

- « Transitions vers des systèmes autonomes et économes en intrants avec élevages de bovins : freins, motivations, apprentissages » INRA/Réseau agriculture durable des Civam
- « Les exploitations d'élevage herbivore économes en intrants (ou autonomes) : quelles sont leurs caractéristiques ? Comment accompagner leur développement ? » Juin 2016 - Institut de l'élevage/Réseau Agriculture Durable/Agroparitech
- « Les ruminants et le réchauffement climatique, Institut de l'Élevage, 2008 »

Pour des paysans nombreux sur des territoires vivants

Pour en savoir plus :

Site de l'AGAP : www.agap33.org

Site de la FADEAR (Fédération des ADEAR) : www.agriculturepaysanne.org

Site de la Confédération Paysanne de Gironde : gironde.confederationpaysanne.fr

Site de la Confédération Paysanne : www.confederationpaysanne.fr

Pour nous contacter :

Confédération Paysanne de Gironde et Association Girondine pour l'Agriculture Paysanne

8 rue de la course, 33 000 Bordeaux

agap33@orange.fr / conf.paysanne33@wanadoo.fr

05 56 52 26 79